



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 1

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action pluriannuel en faveur de la République démocratique du Congo pour 2025-2027

Document d'action

« Lancement opérationnel du Couloir Vert Kivu-Kinshasa : appui à la mise en place de chaînes de valeur agro-alimentaires intégrées et résilientes articulées aux objectifs écologiques et environnementaux en RD Congo »

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail pluriannuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

| | |
|---|---|
| 1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base | Lancement opérationnel du Couloir Vert Kivu-Kinshasa : appui à la mise en place de chaînes de valeur agro-alimentaires intégrées articulées aux objectifs écologiques et environnementaux en RD Congo Référence opérationnelle OPSYS : ACT-63280 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde) |
| 2. Initiative 'Team Europe' | Oui Alliance Verte : Unis pour le Développement Durable de la RD Congo Paix et Sécurité |
| 3. Zone bénéficiaire de l'action | L'action sera menée à l'endroit suivant : République démocratique du Congo (voir carte précise en annexe 2) |
| 4. Document de programmation | Programme indicatif pluriannuel pour l'Afrique Sub-Saharienne 2021-2027 |
| 5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés | MIP: Domaine prioritaire III : Alliance pour le développement durable RIP : Domaine prioritaire 5: Investissements Ligne thématique Planète Globale |
| DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES | |
| 6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs | 310 - Agriculture, sylviculture, pêche 410 - Protection de l'environnement général 230 - Energie |

| | | | | |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 7. Objectifs de développement durable (ODD) | <p>ODD principal :</p> <p>ODD 12 – Consommation et production responsable</p> <p>Autres ODD importants :</p> <p>ODD 10 : Inégalités réduites</p> <p>ODD2 – Faim « Zéro » ODD 15 – Vie terrestre</p> <p>ODD 7 – Recours aux énergies renouvelables</p> <p>ODD 13 – Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> | | | |
| 8 a) Code (s) CAD | <p>310 -Agriculture, sylviculture, pêche (31120, 31181) - 55%</p> <p>410 - Protection de l'environnement général (41030, 41081) - 35%</p> <p>230 - Energie (23210, 23631) - 10%</p> | | | |
| 8 b) Principal canal de distribution@ | <p>22000–Donor-country based NGO</p> <p>47018 - Centre for International Forestry Research</p> | | | |
| 9. Objectifs de dépenses | <p><input type="checkbox"/> Migration</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Climat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Education</p> | | | |
| 10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD) | Objectif politique général @ | Non ciblé | Objectif significatif | Principal objectif |
| | Développement de la participation/bonne gouvernance | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Aide à l'environnement@ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Réduction des risques de catastrophe@ | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Inclusion de personnes handicapées@ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Nutrition@ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Marqueurs de la convention de Rio | Non ciblé | Objectif significatif | Principal objectif |
| | Diversité biologique @ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Lutte contre la désertification@ | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Atténuation du changement climatique@ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Adaptation au changement climatique@ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

| 11. Marqueurs internes et balises: | Objectifs stratégiques | Non ciblé | Objectif important | Objectif principal |
|--|---|---|---|--------------------------|
| | Transformation numérique @ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences numériques services numériques | OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | / |
| | Migration @ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Réduction des inégalités @ | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | COVID-19 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET | | | | |
| 12. Montants concernés | <p>Ligne budgétaire : (ligne et poste budgétaire) :</p> <p>E.14020121 : 43 000 000 EUR</p> <p>E.14020241 : 6 000 000 EUR</p> <p>Coût total estimé : 49 000 000 EUR</p> <p>La contribution UE est d'un montant de 49 000 000 EUR dont</p> <ul style="list-style-type: none"> • EUR 8 millions au titre du PIM RDC et EUR 35 millions au titre de la ligne Investissement du RIP SSA provenant du budget général de l'Union européenne pour 2025, • EUR 5 millions de la ligne thématique Planète Globale provenant du budget général de l'Union européenne pour 2026 et • EUR 1 million de la ligne thématique Planète Globale provenant du budget général de l'Union européenne pour 2027, <p>sous réserve de la disponibilité de crédits pour les exercices respectifs suivant l'adoption du budget annuel correspondant, ou tel que prévu dans le système des douzièmes provisoires.</p> <p>L'action s'inscrit dans les TEI "Alliance pour le développement durable : un partenariat pour les hommes, la nature et une économie verte" et « Paix et sécurité » avec la participation de plusieurs États membres dont l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suède et leurs agences de coopération, notamment l'Agence belge de développement (ENABEL), l'Agence française de développement (AFD), la Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) et le Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).</p> | | | |
| GESTION ET EXÉCUTION | | | | |
| 13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion) | <p>Gestion directe par :</p> <p>- subventions</p> <p>Gestion indirecte avec les entités sélectionnées comme énoncé à la section 4.4.2</p> | | | |

1.2 Résumé de l'Action

Depuis une quinzaine d'années, l'Union européenne et la RDC privilégient une approche de concentration géographique pour la mise en œuvre des interventions de la coopération européenne en appui au développement durable du pays. Cette approche « paysage durable » est déployée dans 5 paysages prioritaires (voir carte en annexe

2) et permet graduellement d'y améliorer les perspectives de développement vert à l'échelle des territoires ciblés (agriculture durable, énergies renouvelables et conservation de la biodiversité).

Souhaitant donner du corps à l'ambition du pays de devenir un « pays solution » pour ses populations et pour la planète, les autorités de la RDC ont récemment décidé, par l'adoption d'une série de dispositions politiques, législatives et réglementaires prises entre novembre 2024 et janvier 2025, de mettre en place un « Couloir vert Kivu Kinshasa » s'inspirant en grande partie de l'approche expérimentée depuis plusieurs années dans les paysages prioritaires appuyés par l'UE, et plus particulièrement dans le paysage Virunga.

Créée en tant qu'Aire Protégée à vocation de réserve communautaire, le Couloir Vert planifié par les autorités congolaises renforce à un double titre la dimension nationale de l'approche expérimentée jusqu'alors à une échelle plus restreinte au niveau des paysages durables de la coopération UE-RDC : par une mise à l'échelle sur le plan géographique d'une part (puisque le Couloir Vert s'étend sur une superficie de plus de 544.000 km², équivalente à celle de la France métropolitaine), mais aussi d'autre part en réaffirmant le lien politique et stratégique entre la capitale du pays et sa région orientale, confrontée depuis trente ans à une crise sécuritaire majeure et à des dynamiques de déstabilisation en grande partie entretenues par des intérêts étrangers.

La raison d'être fondamentale du Couloir Vert est double : promouvoir l'économie verte à l'échelle nationale, en favorisant simultanément la réduction de la pauvreté et le développement par l'intégration de chaînes de valeur agro-industrielles résilientes basées sur les productions locales des terroirs qu'il traverse d'une part, tout en permettant une valorisation durable des atouts écologiques et environnementaux exceptionnels des milieux ruraux forestiers que le Couloir Vert connecte entre eux d'autre part. Le Couloir représente une opportunité clé pour intégrer des pratiques d'économie circulaire, promouvoir l'adaptation fondée sur les écosystèmes, et aligner les chaînes de valeur sur les normes internationales de durabilité et de traçabilité, en particulier celles requises pour le commerce avec l'Union européenne.

La présente action financée par l'Union européenne a pour vocation d'accompagner les premières étapes du déploiement du Couloir vert annoncé par les autorités congolaises. Par des investissements pilotes ciblés au sein de ce Couloir, l'action y contribue à l'émergence d'une dynamique de développement inclusif et résilient basée sur des chaînes de valeur agro-industrielles bénéficiant prioritairement aux producteurs locaux (revenus financiers, sécurisation alimentaire, protection des droits et de la sécurité), tout en favorisant l'alignement sur des pratiques commerciales circulaires et durables et en promouvant l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité. À cet effet, l'action visera à :

- Mettre en place à titre pilote des chaînes de valeur agro-alimentaires intégrées basées sur la collecte, la transformation et l'évacuation des productions des petits agriculteur locaux et reliant les zones de production agricoles situées dans le Couloir vert et les marchés de consommation alimentaire dans les zones urbaines en aval (jusqu'à Kinshasa), permettant de diversifier les possibilités de développement économique formel et d'augmenter les revenus paysans dans les terroirs de production, tout en contribuant à la sécurisation alimentaire en aval et dans les milieux urbains de destination.
- Assurer l'intégrité écologique des zones forestières situées à l'intérieur et à la périphérie des terroirs de production agricole connectés par le Couloir vert (notamment par l'amélioration des pratiques agricoles dans les filières appuyées), et y promouvoir l'adoption de mesures de protection et de conservation (PSE, soutien au corridors, restauration des paysages dégradés) en concertation étroite avec les parties prenantes concernées (CLIP).
- Contribuer au fonctionnement administratif et opérationnel optimal du Couloir Vert (règlementations et encadrement public des activités de production et de transport, sécurisation), en adaptant les capacités humaines et techniques ainsi que les infrastructures nécessaires pour son fonctionnement d'une part, et en assurant d'autre part que l'incorporation des productions agricoles locales dans les filières économiques formalisées (hubs de transformation et logistiques) se fasse dans un cadre sécurisé pour les personnes et les biens.

En visant ces objectifs, l'action contribuera à l'amélioration de la gouvernance publique des investissements formels dans les filières agro-industrielles au sein du Couloir Vert, permettant d'y consolider l'intérêt des opérateurs privés pour de nouveaux investissements et l'enclenchement d'un cycle vertueux de développement et de sécurité sur le long terme.

1.3 Zone concernée par l'Action

Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa relie les régions de l'Est de la RDC à Kinshasa en suivant la RN4 et le fleuve Congo sur une distance de 2.600 km. Il s'étend de part et d'autre de cette dorsale nationale sur une superficie de 544 270 km² incluant 166 entités territoriales décentralisées réparties dans 41 territoires du pays ⁽¹⁾, avec l'objectif d'y mettre en place un cadre réglementaire y assurant simultanément le développement socio-économique à partir de l'intégration des filières agro-alimentaires d'une part, et la conservation d'une biodiversité et d'équilibres écologiques uniques au monde et critiques à l'échelle globale d'autre part.

Le Couloir vert s'étend au cœur des forêts du Bassin du Congo, premier poumon de la planète, séquestrant annuellement environ 1,1 milliard de tonnes de CO₂. Il abrite des écosystèmes critiques, notamment des forêts primaires et des tourbières, essentiels pour la régulation du climat mondial et pour le maintien de la biodiversité et de la faune sauvage.

Il comporte très majoritairement des zones rurales et forestières faiblement peuplées hors axes de communication, mais aussi des zones urbaines clés et densément peuplées telles que Kinshasa, Goma et Kisangani. Près de 32 millions de congolais (un peu plus du tiers de la population nationale) pourront bénéficier directement de son développement, dont 22 millions dans les dix principales villes situées en son sein.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Une stabilisation précaire et des perspectives de développement toujours incertaines pour les populations du pays

Depuis la seconde guerre de libération (1998-2002) et l'adoption d'une nouvelle constitution en 2006, la stabilisation politique de la RDC demeure précaire, bien que le pays ait connu quatre scrutins présidentiels et une alternance au sommet de l'État au cours de la période. Le pays reste structurellement confronté à des inégalités socioéconomiques profondes, exacerbées par des décennies de conflits, une gouvernance fragile et une exploitation déséquilibrée de ses vastes ressources naturelles ⁽²⁾. L'immense majorité de la population des périphéries des grandes zones urbaines du pays et de l'ensemble du monde rural vivent dans des conditions difficiles, notamment dans la zone couverte par le Couloir Vert dans laquelle l'action sera mise en œuvre ⁽³⁾.

L'influence persistante de la dépendance minière et l'émergence des enjeux environnementaux et climatiques

Deux dynamiques internationales ont sensiblement influencé la trajectoire et les perspectives de développement au cours des vingt dernières années :

1. une dynamique persistante, qui est celle de la vigueur toujours soutenue de la demande mondiale pour les minerais non-ferreux et stratégiques dans le cadre de la globalisation croissante des échanges d'une part,
2. une dynamique émergente, qui est celle de la multiplication des initiatives de la communauté internationale pour que cette globalisation ne se fasse pas au détriment des équilibres écologiques et climatiques planétaires d'autre part.

Ces dynamiques offrent à la fois des opportunités et des défis pour l'avenir du pays et de ses habitants ⁽⁴⁾.

Le maintien de la demande mondiale pour les minerais stratégiques dont regorge le sol congolais continue à avoir des incidences potentiellement bénéfiques sur le plan économique. Portée par des cours soutenus dans le secteur extractif, « l'économie de la RDC a connu une croissance remarquable au cours des deux dernières décennies,

⁽¹⁾ Voir la carte en annexe 2. Les caractéristiques géographiques du Couloir vert (localisation et étendue) ont été déterminées en utilisant le logiciel MARXAN.

⁽²⁾ En 2020, l'indice de Gini du pays était de 44,7, indiquant une répartition inégale des revenus. L'indice de développement humain (IDH) s'établissait à 0,522 en 2023, plaçant la RDC au 180e rang sur 193 pays. Lorsqu'on ajuste cet indice pour tenir compte des inégalités, l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI) chute à 0,341, révélant une perte de 34,7 % due aux disparités internes.

⁽³⁾ Dans la présente action, l'ensemble des bénéficiaires directs sont considérés comme des populations défavorisées, raison pour laquelle la réduction des inégalités a été marquée comme objectif important de l'action (voir tableau récapitulatif de l'action en 1.1).

⁽⁴⁾ Le pays compte aujourd'hui 105 millions d'habitants, et les Nations Unies estiment que le maintien de la dynamique démographique actuelle portera la population nationale à 250 millions d'habitants en 2050.

associée à un retour significatif à la stabilité macroéconomique. Avec une croissance moyenne de 5,7 % sur la période 2011- 2021, l'économie de la RDC se classe parmi les économies d'Afrique subsaharienne à la croissance la plus rapide » (source : [Banque Mondiale, 2023](#)). Selon le dernier rapport du FMI, « l'activité économique est restée forte en 2024, avec une croissance du PIB réel prévue à 6% », et les perspectives de croissance demeurent d'autant plus favorables que l'inflation a été réduite de moitié entre 2023 et 2024, que le solde budgétaire intérieur s'améliore en dépit des dépenses exceptionnelles de sécurité, et que le déficit du compte courant se réduit également, contribuant à renforcer les réserves internationales (source : [FMI, 2025](#)).

Mais l'engouement pour les ressources stratégiques et les matières premières critiques de la RDC a également des effets pervers, non seulement pour les perspectives de développement du pays, mais également pour sa stabilité politique générale (voir leçons apprises ci-dessous). En raison des graves déficits de gouvernance qui continuent à affecter structurellement la sphère publique dans son ensemble (politique et administration / encadrement et gestion des activités socio-économiques / police et forces armées), les énormes enjeux financiers liés à l'exploitation des ressources minières du pays convoités par les marchés globaux continuent à y induire et à y entretenir des circuits informels de prédation pouvant reposer sur des dynamiques violentes, elles-mêmes susceptibles de conduire à des déstabilisations sécuritaires. La situation actuelle de l'Est du pays illustre dramatiquement ce risque de dérive ⁽⁵⁾.

C'est dans ce contexte précaire que la RDC et ses partenaires internationaux s'efforcent de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles exceptionnelles du pays ⁽⁶⁾, tout en se préoccupant parallèlement d'en assurer la valorisation équitable dans le cadre de stratégies de développement profitant à l'immense majorité de congolais confrontés à la pauvreté dans les milieux ruraux.

Les principales dynamiques de coopération concernées sont notamment les appuis multiformes à l'environnement et au développement durable que l'UE et ses États membres déploient depuis une dizaine d'années dans le cadre de la TEI « Alliance Verte pour le Développement Durable », les appuis apportés dans le cadre de l'initiative CAFI (pour un montant d'1,5 milliards de dollars répartis sur les deux lettres d'intention couvrant la période 2015-2030), ainsi que les enveloppes financières et les programmes d'appui apportés par le FMI et la Banque Mondiale.

« Pays solution » et Couloir vert Kivu-Kinshasa

Depuis la COP26 de Glasgow (2021), le gouvernement congolais a associé les enjeux de la valorisation du potentiel minier et de la gestion durable des ressources naturelles du pays dans une vision stratégique intégrée, dans laquelle le développement de la RDC est présenté comme un atout essentiel pour faire aboutir les efforts de la communauté internationale visant la décarbonation de l'économie mondiale (valorisation des réserves critiques des minerais non-ferreux stratégiques dont dispose le pays) et la restauration des équilibres environnementaux de la planète (protection de la méga biodiversité de la RDC et du rôle clé de ses forêts pour les équilibres climatiques). La CDN révisée en 2021 évoque des méthodes innovantes pour préserver les ressources forestières, établir des corridors fauniques et maintenir les variétés de culture les plus favorables aux écosystèmes naturels.

Baptisée « [RDC, pays solution](#) », cette vision propose une approche volontariste et pragmatique de valorisation des ressources exceptionnelles de la RDC ⁽⁷⁾ qui permette simultanément d'assurer le développement durable du

⁽⁵⁾ Dans les zones minières de l'Est du pays et du Couloir vert, l'exploitation artisanale et industrielle des minéraux critiques, tels que le cobalt, alimente des conflits persistants. Des groupes armés contrôlent souvent ces zones, perpétuant des violations des droits humains, notamment le travail des enfants et la violence sexuelle. Cette situation entrave non seulement la paix durable, mais compromet également une transition énergétique juste, en raison de chaînes d'approvisionnement opaques et non durables. Les femmes et les jeunes sont particulièrement vulnérables, souvent exclus des processus décisionnels et des bénéfices économiques liés à l'exploitation des ressources. Malgré leur rôle crucial dans les efforts de paix communautaires, ils restent sous-représentés dans les initiatives de gouvernance et de développement.

Pour une analyse récente des liens entre gouvernance publique déficiente, rentes minières et conflits armés en RDC, voir Pierre Jacquemot, [Les conflits dans l'Est de la RDC. Voisins cupides, groupes armés et prédation minière](#), Ed. Jean Jaurès, Paris, mars 2025.

⁽⁶⁾ La RDC est l'un des principaux pays de la planète à être reconnu pour sa méga biodiversité (taux élevé d'endémisme et d'écosystèmes préservés). Cette méga biodiversité découle à la fois de la situation équatoriale et de l'immense étendue du pays (2,35 millions de km² répartis de part et d'autre de l'équateur) et de la diversité des conditions physiques et climatiques qui le caractérisent. Ces caractéristiques y ont engendré une grande diversité des écosystèmes et une richesse biologique exceptionnelle (notamment au niveau des forêts du pays, qui couvrent plus d'un million de km², représentent 7% des forêts de la planète (45% des forêts d'Afrique), et jouent un rôle clé pour les régimes des pluies et pour le climat à l'échelle globale).

Les écosystèmes de la RDC abritent près de 500 espèces de mammifères, 1.000 espèces d'oiseaux, 350 espèces de reptiles et plus de 200 espèces de batraciens. Ils forment une mosaïque unique au monde, essentielle par la biodiversité qu'ils abritent et en raison des réservoirs génétiques majeurs qu'ils renferment.

⁽⁷⁾ La RDC est l'un des principaux pays de la planète à être reconnu pour sa méga biodiversité (500 espèces de mammifères, 1.000 espèces d'oiseaux, 350 espèces de reptiles et plus de 200 espèces de batraciens), qui découle à la fois de l'immense étendue du pays (2,35 millions de km² répartis de part et d'autre de l'équateur) et de la diversité des conditions physiques et climatiques qui le caractérisent.

pays d'une part et de contribuer d'autre part aux défis environnementaux globaux, en visant principalement à la résolution de la crise climatique. Les composantes de cette vision sont i) les massifs forestiers du pays et le maintien de leur fonction de puits de carbone atmosphérique, (ii) les ressources en eau, (iii) la méga-biodiversité congolaise et (iv) les minerais stratégiques et leur rôle critique pour la transition énergétique à l'échelle planétaire ⁽⁸⁾.

C'est notamment pour concrétiser sur le terrain cette ambition politique « RDC, pays solution » que les autorités congolaises viennent de prendre la décision de mettre en place un Couloir Vert Kivu – Kinshasa ([décret ministériel en janvier 2025](#)), qui offre un cadre juridique et opérationnel novateur dans cette perspective. Cette nouvelle aire protégée sera constituée d'espaces à vocations multiples, où les activités productives des acteurs économiques et des communautés locales seront non seulement autorisées, mais également appuyées et favorisées pour autant qu'elles soient compatibles avec un développement durable et des objectifs environnementaux précis (maintien du couvert forestier, protection de la biodiversité, préservation des équilibres écologiques et valorisation des services écosystémiques). Il repose sur les 4 dynamiques complémentaires suivantes :

1. la protection et la valorisation du potentiel « vert » exceptionnel du pays, en visant plus particulièrement l'intégration des chaînes de valeur agro-alimentaires et l'électrification rurale dans un cadre durable
2. le respect des droits et la défense des intérêts des communautés locales et des peuples autochtones pygmées. Aucun changement majeur d'affectation des terres ne pourra être envisagé au sein du Couloir Vert sans le consentement libre, informé et préalable des populations concernées
3. la promotion des investissements privés responsables dans le cadre de l'économie verte, en s'appuyant sur une fiscalité incitative et en facilitant l'accès à des fonds d'investissement internationaux
4. la réduction de la violence et la promotion de la paix civile

S'appuyer sur l'approche Global Gateways 360° et consolider l'impact des « paysages » NaturAfrica de RDC

Le déploiement de l'approche Global Gateway 360° en RDC ⁽⁹⁾ offre un cadre opérationnel particulièrement porteur pour permettre à l'UE d'appuyer efficacement le lancement du Couloir Vert dans le pays :

1. La coopération bilatérale UE-RDC concentre depuis 2010 ses appuis au développement durable de la RDC en appuyant trois dimensions complémentaires de ce développement (environnement et biodiversité, agriculture durable et développement des énergies renouvelables) dans cinq paysages prioritaires du pays qui sont non seulement critiques pour l'environnement et la biodiversité à l'échelle mondiale, mais qui présentent également d'importantes potentialités de développement durable et dans lesquels les appuis à la consolidation de l'autorité de l'Etat congolais peuvent avoir rapidement des effets tangibles au bénéfice des populations.

Les paysages de la RDC ciblés dans le cadre de cette [approche NaturAfrica](#) sont articulés autour de quatre parcs nationaux ayant le statut de sites du patrimoine mondial (Virunga, Garamba, Salonga, et Upemba) et autour de la Réserve de Yangambi, réserve de biosphère du programme MAB de l'UNESCO. Deux de ces paysages sont situés à l'intérieur du Couloir Vert congolaises (Virunga et Yangambi), tandis qu'un troisième (Salonga) y est étroitement articulé via la ville de Mbandaka (voir carte 1 en annexe).

L'appui au Couloir Vert permettra de consolider les activités déjà appuyées par l'UE au sein de ces paysages dans le cadre des plans d'actions annuels du MIP 2021-2027 ⁽¹⁰⁾ :

- En poursuivant la conservation des ressources naturelles dans les aires protégées et dans leur périphérie (grande faune emblématique, biodiversité et couvert forestier), en contribuant de la sorte aux objectifs politiques pris en la matière tant à l'échelle nationale qu'au niveau international,

Les forêts tropicales du pays couvrent plus d'un million de km² et représentent 7% des forêts de la planète et 45% des forêts d'Afrique. Elles ont une importance critique au plan global en raison de la biodiversité qu'elles abritent, des réservoirs génétiques qu'elles renferment, et de leur contribution globale aux équilibres environnementaux de la planète, notamment en ce qui concerne les ressources en eau douce, le régime des pluies et la régulation générale du climat. Les forêts du Bassin du Congo séquestrent annuellement environ 1,1 milliard de tonnes de CO₂ (COMIFAC, 2021).

⁽⁸⁾ La vision « pays solution » est aujourd'hui reconnue et partagée par les partenaires internationaux de la RDC. [Le FMI a ainsi annoncé](#) en janvier 2025 la conclusion avec la RDC, au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), d'un accord de financement d'un montant d'un milliard de dollars pour « aider le pays à renforcer ses capacités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tout en consolidant son rôle de pays solution dans la transition vers une économie mondiale à faible émission de carbone ».

⁽⁹⁾ Voir la présentation des initiatives phares de l'UE en RDC [sur le site de INTPA](#). Voir également la carte en annexe 1.

⁽¹⁰⁾ Les autres dynamiques déjà appuyées dans l'espace du Couloir vert par d'autres partenaires techniques et financiers du secteur environnemental en RDC (notamment dans le cadre des PIREDD du FONAREDD-CAFI et des dynamiques d'appui aux Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL)) pourront également constituer des points d'ancrage importants (voir carte 1).

- En accompagnant, par des investissements pilotes (principalement les chaînes de valeur agro-alimentaires, le transport et l'électrification rurale), la mise en cadre porteur qui motivera des investissements additionnels du secteur privé dans l'économie verte qui contribueront eux-mêmes à l'intégration économique nationale et à la sécurisation alimentaire dans les milieux urbains.
2. Plusieurs appuis actuellement en cours dans le cadre de la programmation régionale sont également déployés dans les régions couvertes par le Couloir vert, et des complémentarités opérationnelles permettront d'y consolider l'impact des financements européens. Il s'agit plus particulièrement :
 - De l'approche intégrée des enjeux de sécurité et de développement rural durable qui est en cours de déploiement pilote dans les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri au travers du « Programme d'appui au renforcement de la résilience des communautés par l'amélioration de la sécurité et des opportunités économiques durables à l'Est de la RDC » (OPSYS ACT-62845). C'est notamment via ce programme que la mise en place des hubs sécurisés de production agro-alimentaire est actuellement en cours de déploiement pilote au Nord-Kivu ([site de Mangina](#), dans le paysage Virunga), ainsi que le déploiement de l'approche de police de proximité autour des villes de Béni et Bunia.
 - Des investissements dans infrastructures énergétiques à Kisangani (centrale de la Tshopo en partenariat avec l'AFD). Dans la réhabilitation des corridors logistiques, notamment au niveau des ports fluviaux de Kisangani et Akoula (en cofinancement parallèle avec les fonds belges gérés par Enabel, et 5MEUR de la *Trade and transport facilitation measures for Strategic Corridors in Africa* – OPSYS ACT-62054).
 3. L'action permettra de renforcer la légitimité et l'impact politique de la composante « matières premières stratégiques » de l'approche « Global Gateway » en RDC telle qu'elle a initialement été déployée en RDC à partir de 2023 ⁽¹⁾, en lui adjoignant une composante agro écologique structurante à l'échelle nationale, construite en articulation au Couloir Vert.

La nouvelle composante « Couloir Vert » de l'approche « Global Gateway » en RDC construite dans le cadre du présent Action Document aura en effet une importante dimension politique, en constituant un appui significatif à la concrétisation de l'engagement « Congo – Pays Solution » des autorités congolaises. L'action contribuera de manière concrète et visible à organiser la valorisation durable du potentiel agricole exceptionnel du pays, au bénéfice prioritaire de l'immense majorité de ses populations dont les perspectives de développement dépendent avant tout de l'agriculture, tout en fournissant un cadre permettant de préserver les contributions critiques des écosystèmes congolais aux équilibres environnementaux à l'échelle globale (biodiversité et ressources génétiques / enjeux climatiques).

La prise en compte du genre dans la planification, la gouvernance et la mise en œuvre du Couloir Vert constitue un impératif transversal pour garantir l'inclusivité, maximiser les impacts du développement local, et promouvoir une croissance plus équitable et résiliente. Cette action est conforme au Plan d'action III de l'EU pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2020-2025), et contribue ainsi à la mise en œuvre de l'ODD 5 ⁽²⁾. L'autonomisation des femmes dans les chaînes de valeur agroalimentaires et la gestion des ressources naturelles est essentielle pour améliorer la productivité, assurer la sécurité alimentaire et favoriser des pratiques durables.

2.2 Leçons apprises

Plusieurs enseignements pertinents peuvent être tirés des dynamiques de long terme et des expériences de coopération plus récentes entre la communauté internationale et la RD Congo. Celles-ci sont à la fois d'ordre général, et d'ordre plus particulier en ce qui concerne les efforts déployés plus spécifiquement par l'Union européenne au niveau des paysages prioritaires depuis une quinzaine d'années.

Au-delà du minier : promouvoir un développement inclusif basé sur le potentiel agro écologique du pays

Tout en étant potentiellement bénéfiques pour la croissance économique du pays, les efforts visant à renforcer l'intégration de la RDC dans les chaînes de valeur globalisées liées à ses réserves de minerais stratégiques sont

⁽¹⁾ Voir plus particulièrement le [partenariat stratégique entre l'UE et la RDC sur les matières premières stratégiques](#) et la feuille de route pour la mise en œuvre de ce partenariat.

⁽²⁾ Le Plan d'action III de l'EU pour l'égalité entre les hommes et les femmes est une communication conjointe de la Commission et de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui a été saluée par les conclusions de la présidence de l'UE du 16 décembre 2020 approuvées par 24 États membres)

structurellement insuffisants pour assurer l'émergence de dynamiques inclusives porteuses de développement socio-économique pour l'ensemble des populations congolaises dans les prochaines années. Des efforts parallèles demeurent impératifs au niveau de la productivité agricole, de l'intégration des chaînes de valeur agricoles et de l'amélioration du climat des investissements dans ce secteur.

Pour que la stratégie « Global Gateway » en RD Congo soit légitime et efficace, elle doit aller au-delà de l'amélioration des chaînes de valeur liées aux minerais stratégique du pays, et cibler également la valorisation nationale de son exceptionnel potentiel agro écologique dans un cadre qui soit à la fois moderne et porteur d'avenir ⁽¹³⁾. Dans le contexte spécifique de la RDC, c'est d'abord à l'échelle nationale – plutôt qu'au niveau international – que la structuration des chaînes d'approvisionnement doit être assurée. C'est bien sûr vrai pour les matières premières stratégiques d'importance globale, qui demeurent très majoritairement exportées par les voies d'évacuation les plus courtes qui sont souvent périphériques et insuffisamment intégrées dans les efforts nationaux de contrôle et de renforcement de l'état de droit ⁽¹⁴⁾. Mais c'est aussi et surtout très important pour les ressources agricoles, qui sont les premières clés du développement national parce qu'elles sont plus à même de répondre plus directement et plus concrètement aux objectifs de lutte contre la pauvreté, de la sécurisation alimentaire et du développement local des zones rurales ⁽¹⁵⁾.

Structurer l'agriculture : un objectif prioritaire pour préserver les atouts environnementaux de la RDC

Pour que la RDC parvienne à devenir un « pays solution » pour le monde, elle doit d'abord l'être pour elle-même et pour ses propres populations. Or ces populations sont à 70% rurales, et l'immense majorité d'entre elles demeure économiquement dépendante d'une agriculture de subsistance et de commercialisation locale articulée à des exploitations agricoles de type familial, qui produisent à la fois des cultures vivrières et des cultures de rente dans un cadre extensif qui est extrêmement préjudiciable à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, plus particulièrement en ce qui concerne l'écosystème forestier et la biodiversité qu'il abrite ⁽¹⁶⁾.

Aucune stratégie d'appui à la gestion durable et à la protection d'exceptionnel potentiel écologique et environnemental de la RDC ne pourra réussir sans adresser cette équation fondamentale. Il est symptomatique à cet égard que le potentiel agricole inclusif du pays, qui est pourtant lui-même d'importance globale puisqu'il permettrait à lui seul de nourrir toute l'Afrique de manière durable, n'ait initialement pas constitué un pilier de l'approche « pays solution », et que la grande majorité des 105 millions d'habitants de la RDC demeure structurellement confrontés à des crises alimentaires récurrentes ⁽¹⁷⁾. L'ambition de l'UE au travers du présent action document est d'appuyer la mise en place du Couloir Vert Kivu-Kinshasa pour qu'il puisse corriger ce manquement.

Construire sur l'expérience des paysages prioritaires « NaturAfrica » du MIP 2021-2027

À l'heure actuelle, les impacts favorables des appuis aux chaînes de valeur agro-alimentaires apportés aux cinq paysages NaturAfrica appuyés par l'UE en RDC sont majoritairement concentrés à l'échelle limitée de ces paysages, sans possibilité réelle d'avoir une portée à l'échelle du pays dans son ensemble. Avec la mise en place d'un corridor d'évacuation des produits le long du fleuve Congo entre l'Est et l'Ouest du pays dans le cadre du Couloir vert, l'impact global (ainsi que la légitimité nationale) du MIP sera considérablement renforcé par l'élargissement des débouchés des chaînes de valeur agro-alimentaires locales en aval, plus particulièrement vers l'échelle

⁽¹³⁾ Voir la présentation des initiatives phares de la coopération européenne en RDC [sur le site de INTPA](#).

⁽¹⁴⁾ Pour des analyses politiques de l'inadéquation structurelle des modèles d'exploitation minière qui ont historiquement été déployés dans le *copperbelt* africain à répondre aux enjeux de développement local, voir notamment les analyses sociologiques proposées dans l'étude [across the copperbelt](#) (2021) financée par le [Conseil européen de la recherche entre 2016 et 2021](#), ainsi que dans la récente publication [Inside the mining capitalism :the micropolitics of work in the central africa copperbelt](#) (2023).

⁽¹⁵⁾ La RDC dispose d'un potentiel agricole de premier ordre au plan Mondial : 80 millions ha de terres arables dont seules 10% sont cultivées, et un régime des pluies favorables. La RDC dispose d'un potentiel qui pourrait nourrir jusqu'à 2 milliards de personnes. Pour une analyse de la valorisation de ce potentiel, voir l'excellente analyse des véritables « pôles de croissance » de la RDC identifiés par [l'étude sur les profils des systèmes alimentaires de la RDC publiée en 2022 par la FAO, le CIRAD et l'Union européenne](#) en vue d'activer la transformation durable et inclusive des systèmes alimentaires du pays.

⁽¹⁶⁾ Voir la note de bas de page n°23 ci-dessous.

⁽¹⁷⁾ En mars 2025, 28 millions d'habitants souffrent de faim aiguë (phase 3 ou plus de l'IPC), chiffre ayant augmenté de 2.5 millions depuis décembre 2024. (PAM, 29 avril 2025)

potentiellement beaucoup plus rémunératrice des marchés de Kinshasa (20 millions d'habitants) ⁽¹⁸⁾. La viabilité économique des activités de développement déjà entreprises dans les paysages NaturAfrica reliés au Couloir Vert (Virunga, Yangambi et Salonga) sera considérablement renforcée, et le levier d'influence positive sera également renforcé pour la viabilité socio-économique d'autres aires protégées connectées au couloir vert (RFO, Lomami, Lomako, Rubi Tele, Tumba Ledima, Bombo Lumene).

Une autre leçon apprise au niveau des paysages NaturAfrica, c'est que la prise en compte de la sécurité des personnes et des biens, et notamment des petits producteurs agricoles et de leurs récoltes, constitue une condition essentielle des stratégies de promotion du développement rural. C'est particulièrement vrai dans des régions affectées de longue date par les logiques prédatrices basées sur l'instrumentalisation de la précarité des acteurs locaux et entretenues par la violence armée, dans lesquelles la spirale de la violence ne peut être enrayée que par l'émergence de modèles économiques alternatifs. Dans le paysage Virunga à l'Est du pays, les investissements dans l'appui aux chaînes de valeur agricoles durables ont été articulées à des efforts pour éviter la violence associant les groupements d'agriculteurs, les autorités locales (civiles et coutumières) ainsi que les forces de sécurité (Éco-gardes, police et FARDC).

Dans les bases opérationnelles mises en place, l'implication des forces de sécurité dans des stratégies communautaires d'organisation et de protection des terroirs de production a montré qu'il était possible de stabiliser les régions rurales exposées à la violence, développer la confiance entre force des sécurité et population, tout en y développant des modes de production modernes, notamment en terme de traçabilité des produits – élément essentiel de la certification de leur durabilité et de leur commercialisation à l'échelle internationale.

2.3 Analyse des problèmes

Trois défis doivent être relevés pour que le Couloir Vert Kivu-Kinshasa puisse atteindre les objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux qui ont été annoncés [par les autorités congolaises](#) et [par l'Union européenne](#) en janvier 2025 :

Quelle faisabilité opérationnelle pour des chaînes de valeur agro-industrielles qui soient à la fois localement bénéfiques et financièrement rentables à l'échelle macro du Couloir Vert ?

Malgré un potentiel favorable dans toute la RDC en général, et sur l'étendue du Couloir Vert en particulier, l'agriculture et le secteur agro-alimentaire y demeurent extrêmement peu performants et très insuffisamment productifs, ce qui est préjudiciable à l'établissement de chaînes de valeur intégrées sur des distances inter-régionales, comme celles considérées dans le cadre du Couloir vert. La tendance générale des volumes commercialisés au-delà du cadre local reste aujourd'hui confinée à la baisse ou au mieux à la stagnation pour la plupart des spéculations agricoles pour lesquelles d'important débouchés potentiels existent pourtant à travers le pays, particulièrement dans les grands centres urbains. La médiocrité de la productivité du secteur est la conséquence d'un faisceau de facteurs :

- la faible intégration des marchés et des débouchés en raison de l'enclavement des zones de production et des déficits en infrastructures de transformation, de manutention et d'évacuation ;
- la faiblesse organisationnelle et technique de l'encadement public des activités économiques de production en milieu rural et des institutions d'appui aux producteurs, y compris en ce qui concerne la disponibilité d'intrants de base tels que les semences, engrais et produits phyto-sanitaires ;
- l'accès limité – voire inexistant – aux services financiers et aux services connexes, avec une marginalisation accrue des femmes rurales ⁽¹⁹⁾ ;

⁽¹⁸⁾ À plus long terme, il faudrait aussi considérer l'accès aux voies maritimes atlantiques (Matadi, Boma et Banana à moyen terme) vers les marchés globalisés pour certaines filières dont la transformation locale plus poussée peut considérablement augmenter la valeur ajoutée et donc la valeur marchande (cacao, café, huile de palme) ou pour certains produits de niche à très haute valeur ajoutée (vanille, papaine, *prunus africana* par exemple).

⁽¹⁹⁾ leur faible bancarisation – seulement 5,1 % des femmes en zones urbaines contre 12,6 % des hommes – limite fortement leur accès aux crédits et aux investissements productifs (Profil Genre RDC, 2022)

- En RDC, les femmes représentent plus de 70 % de la main-d'œuvre agricole et contribuent de manière essentielle aux revenus familiaux et au développement communautaire. Pourtant, elles font face à de nombreux obstacles, notamment un accès limité à la terre, aux financements, aux infrastructures de transformation et aux circuits de commercialisation, aggravés par l'état dégradé des routes rurales ⁽²⁰⁾.
- les niveaux élevés d'insécurité juridique (fiscalité dissuasive et para-fiscalité, insécurité foncière) et d'insécurité physique des personnes et des biens (les vols de récoltes sur pieds et des récoltes entreposées aux niveaux intermédiaires est un souci à l'échelle nationale, la violence armée à l'encontre des agriculteurs et agricultrices est plus particulièrement présente dans les milieux ruraux de l'Est du pays).

L'ensemble de ces goulôts d'étranglement doivent être adressés simultanément, ou à tout le moins de manière planifiée et coordonnée, pour que des filières agro-industrielles formelles stables et économiquement viables puissent voir le jour à l'échelle du Couloir Vert. Quatre composantes doivent à cet effet faire l'objet de stratégies intégrées les unes aux autres dans les filières qui seront considérées : (i) l'appui à la production agricole sécurisée par les opérateurs locaux et les achats locaux, (ii) l'entreposage, la transformation et le conditionnement sécurisés des récoltes, (iii) la logistique et les infrastructures d'évacuation vers les marchés de consommation, (iv) la commercialisation des produits.

Les risques pour l'intégrité environnementale et écologique des zones forestières à haute valeur de conservation situées en périphérie des terroirs de production dans le Couloir Vert

L'agriculture itinérante sur brûlis constitue la pratique agricole de base en Afrique centrale de manière générale et sur toute l'étendue du Couloir vert en particulier. Son extension non planifiée et non contrôlée dans le cadre informel qui prévaut à toutes les activités productives en milieu rural y constitue le principal moteur de déforestation. Comme l'ont montré les études scientifiques les plus récentes, le rôle central de la dynamique de perforation du couvert forestier liée à l'expansion de la démographie et des activités rurales en RDC est parfaitement avéré, et est d'autant plus prononcé à la périphérie des zones à urbanisation rapide dans les milieux forestiers ⁽²¹⁾. Cette dynamique est encore plus marquée le long de la frontière Est du massif du bassin du Congo (Maniema, Kivu, Ituri) qui connaît à la fois la pression démographique et les niveaux d'insécurité les plus prononcés. C'est donc prioritairement à partir de l'Est du pays que doivent être déployées des stratégies de développement rural alternatives permettant d'enrayer le processus.

Le déploiement de telles stratégies passera nécessairement par la réhabilitation de l'aménagement du territoire par les pouvoirs publics et par la mise en place de circuits plus formalisés dans le secteur agricole, dans lesquels les producteurs pourront être associés en augmentant leurs revenus grâce à une augmentation de la valeur ajoutée de leurs productions (augmentation des taux de transformation et de commercialisation) tout en réduisant l'empreinte écologique de leurs activités (réduction de l'agriculture itinérante domestique non contrôlée). Deux autres aspects devront être considérés par rapport aux enjeux environnementaux :

- D'une part, l'augmentation de la valeur ajoutée des productions locales au niveau des zones de récolte est un impératif économique absolu compte tenu des distances d'évacuation par rapport aux débouchés les plus rémunérateurs pour les produits agro-alimentaires, notamment dans les grandes zones urbanisées du Couloir Vert (Kinshasa et les autres grands centres urbains en amont sur le fleuve). Cela nécessitera l'installation de capacités de transformation industrielle (transformation des récoltes en produits secondaires, conditionnement, entreposage, éventuellement chaînes du froid pour certaines spéculations) à des emplacements géographiques éloignés des zones urbaines le long du Couloir Vert, qui ne pourront elles-mêmes être considérées en l'absence d'approvisionnement en énergie électrique. Des infrastructures de

⁽²⁰⁾ FAO, 2023, Améliorer l'autonomisation économique des femmes dans le secteur de la sécurité alimentaire, <https://www.fao.org/republique-democratique-congo/actualites/detail/en/c/1628666/#:~:text=En%20RDC%202Cles%20femmes%20repr%C3%A9sentent%20plus%20de,et%20%C3%A0%20la%20croissance%20de%20la%20communaut%C3%A9.&text=Dans%20tous%20nos%20programmes%20mis%20en%20place,agricoles%2C%20l'acc%C3%AAs%20au%20financement%20rural%22%2C%20a%20d%C3%A9t%20il%20expliqu%C3%A9.>

⁽²¹⁾ Voir notamment G Molinario, M C Hansen and P V Potapov, [Forest cover dynamics of shifting cultivation in the Democratic Republic of Congo: a remote sensing-based assessment for 2000–2010](#), Environmental Research Letters, September 2015.

production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables devront être considérées (solaire / hydro-électricité / cogénération), et devront notamment permettre d'assainir les eaux utilisées dans les processus agro-industriels. Les capacités de transport et de fret qui devront être mobilisées pour l'évacuation des produits le long du Couloir Vert devront également idéalement utiliser des sources d'énergie renouvelable.

- D'autre part, des dynamiques d'accompagnement spécifiques devront être déployées pour assurer que l'expansion des activités de production agricole consécutive à la mise en place des nouvelles chaînes de valeur soit compatible avec le maintien des massifs forestiers et de la biodiversité qu'ils abritent, notamment en évitant d'augmenter la pression extractive sur la viande de brousse. Il faudra à la fois promouvoir la mobilisation de paiements pour services environnementaux pour compenser l'absence de valorisation agricole dans les zones forestières (crédits carbone par exemple, après validation par la DG CLIMA), ainsi qu'assurer que les équilibres écologiques soient maintenus pour ne pas porter préjudice à la biodiversité et à la faune emblématique encore très présente dans la zone du Couloir vert (gestion et valorisation des aires protégées existantes d'une part, et classement en aires protégées de nouvelles zones à haut potentiel écologique d'autre part). Les dynamiques de classement ne pourront être légitimes que si elles sont mises en place en associant étroitement les parties prenantes concernées. Le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) des communautés locales et des peuples autochtones constituera à ce niveau un élément clé de l'ensemble du programme.

L'hypothèque de la précarité de la gouvernance publique (y compris en ce qui concerne les aspects sécuritaires)

L'engagement politique à haut niveau est avéré pour le Couloir Vert, puisque l'initiative a été portée par la Présidence de la République et a été validée par le Gouvernement ([décret ministériel de création du 15 janvier 2025](#)), après que l'Assemblée Nationale ait modifié la loi 14/001 sur la conservation de la nature le 30 décembre 2024 afin de permettre la création de la nouvelle catégorie d'Aire Protégée à laquelle le Couloir Vert répond (Aires Protégées à Vocation de Réserves Communautaires, dans le cadre desquelles les projets économiques s'inscrivant dans le cadre de l'économie verte sont désormais autorisés).

Pour autant, l'alignement des administrations et des autorités publiques et militaires concernées par cet engagement politique et leur contribution effective à sa concrétisation opérationnelle sur le terrain constitueront évidemment des défis majeurs. Le manque de coordination intersectorielle à tous les niveaux de pouvoir dans le pays, l'insuffisance chronique des financements des administrations (particulièrement aux niveaux les plus bas des structures déconcentrées et décentralisées) et les effets déstructurants / démobilisateurs des déficits structurels de la gouvernance publique (y compris en ce qui concerne les forces armées) sur les activités et les investissements dans le secteur économique formel sont systématiques dans la RDC contemporaine. Quatre niveaux de gouvernance publique et militaire devront plus particulièrement être traités avec attention pour assurer la viabilité du Couloir Vert :

- Des dispositions institutionnelles particulières ont été annoncées par le décret ministériel de création du Couloir vert pris par le gouvernement. Ces dispositions portent sur la mise en place de structures de coordination à créer sous l'autorité de l'organisme public chargé de la gestion des aires protégées d'intérêt national (l'ICCN) et sur de dynamiques interministérielles impliquant notamment le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère des Finances. La concrétisation effective de ces dispositions constituera une condition préalable importante pour la faisabilité des projets d'appui à la phase pilote du Couloir vert et pour les investissements ultérieurs ;
- La mise en place et le déploiement des chaînes de valeur agro-industrielles se fera en amont du Couloir vert, dans des terroirs ruraux s'inscrivant à la fois dans des cadres formels d'administration publique décentralisée (territoires) et déconcentrée (provinces et secteurs / chefferies) et dans des cadres plus diffus mais non moins importants sur le plan sociologique des autorités coutumières et communautaires (clans et chefs de terres, autorités religieuses, etc.). Ces différents types d'autorité ont à la fois un pouvoir de mobilisation et un pouvoir « de nuisance » pour toute activité économique formelle, a fortiori quand celle-ci s'inscrit dans des cadres de coopération internationaux. Il sera essentiel de les associer à toutes les phases de réflexion, de planification et d'identification des futures activités en appui au développement dans le Couloir vert, en

privilégiant le recours à des procédures CLIP garantissant la consultation et l'implication des parties prenantes effectives ⁽²²⁾ ;

- Bien qu'il ne se résume évidemment pas à cela, le Couloir Vert sera prioritairement articulé à sa fonction de corridor logistique d'évacuation des produits agro-alimentaires à haute valeur ajoutée entre les zones de production et les centres de consommation urbains, jusqu'à Kinshasa. La praticabilité et la gouvernance technique des voies de communication et de transport (RN4 entre la frontière Ougandaise et Kisangani, fleuve Congo entre Kisangani et Kinshasa) constitueront à cet égard des conditions importantes de sa faisabilité, et devront faire l'objet de mesures d'accompagnement adaptées.
- Enfin, l'influence de l'environnement sécuritaire est variable en fonction des régions du Couloir vert considérées (avec une acuité particulière dans les régions de l'Est du pays), mais la prise en compte spécifique du rôle des forces de sécurité nationales (police / FARDC) et potentiellement des groupes armés sur les activités économiques devra se faire dans toutes les zones d'intervention, avec des degrés variables en fonction des circonstances spécifiques des zones considérées.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action ⁽²³⁾:

Les parties prenantes concernées sont évidemment extrêmement nombreuses et variées compte tenu de l'étendue géographique de la zone concernée par le Couloir vert d'une part ⁽²⁴⁾, et de la diversité des activités qui seront mises en œuvre pour y promouvoir l'économie verte d'autre part. Ces parties prenantes sont listées en 3 groupes ci-dessous (avec des superpositions possibles) : celles qui devraient être directement impliquées dans la coordination et le pilotage des activités du Couloir vert ; celles qui seront plus spécifiquement concernées par les activités liées aux objectifs socio-économiques (développement de chaînes de valeur agro-industrielles dans le cadre de l'économie verte), et celles qui seront plus spécifiquement concernées par les activités liées aux objectifs écologiques et environnementaux (appui à la mise en place de PSE, mesures de classement et de gestion de superficies à vocation de protection ou de conservation des ressources naturelles).

Coordination et pilotage des activités du Couloir vert

- Le décret mettant en place le Couloir vert confie un rôle central à l'ICCN (article 8). Il prévoit que l'ICCN veille d'une part à la conformité légale et réglementaire des activités et des projets au sein du Couloir Vert, et que l'ICCN mette d'autre part en place, via un PPP à établir, une structure qui sera chargée de la phase pilote, de la programmation, de la coordination et du suivi-évaluation des initiatives de développement et de conservation au sein du Couloir vert.
- Le décret charge par ailleurs le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) de l'exécution du décret (article 13), dans ses attributions et en collaboration avec les autres Ministères et Etablissements Publics concernés (qui devront inclure le Ministère des Finances, mais aussi possiblement les Ministères en charge de l'agriculture, du développement rural, de l'aménagement du territoire et de la défense notamment).
- Les agences de mise en œuvre des actions déjà financées par l'UE dans les paysages prioritaires qui seront reliés par le Couloir vert œuvrent déjà dans le cadre de partenariats public privé (conclus avec l'ICCN et l'INERA), qui leur confèrent un mandat public pour piloter l'action (Fondation Virunga, CIFOR, WWF). Ces

⁽²²⁾ Notons à cet égard qu'au niveau des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) indispensables à la mise en œuvre et l'encadrement des stratégies de développement au niveau local (principalement au niveau des Secteurs / Chefferies), le niveau de dénuement est tel qu'il ne peut être envisagé d'obtenir une collaboration active de leur part si un accompagnement plus structurel (notamment en matière d'infrastructures) n'est pas pris en considération.

⁽²³⁾ Pour être conforme à l'approche basée sur les droits humains il est important de faire la distinction entre les parties prenantes qui sont responsables/détenteurs d'obligation (gouvernements, institutions publiques et organismes indépendants de défense des droits de l'homme et de l'égalité) et les titulaires de droits (individus et groupes) et leurs représentants (en particulier les OSC). De même, il est essentiel d'évaluer leurs capacités afin de voir quelles initiatives de renforcement des capacités pourraient soutenir l'intervention, assurer leur participation inclusive et significative et la consultation des titulaires de droits. Pour plus d'informations: webgate.ec.europa.eu/intipa-academy/mod/scorm/player.php?a=582¤torg=articulate_rise&scoid=1784&sesskey=qRDx2hfRoN&display=popup&mode=normal

⁽²⁴⁾ Pour rappel (voir section 1.3), le Couloir vert s'étendra majoritairement sur des zones rurales et forestières faiblement peuplées hors axes de communication, mais aussi sur des zones urbaines clés et densément peuplées telles que Kinshasa, Goma et Kisangani. Au total, ce sont pas moins de 32 millions de congolais (un peu plus du tiers de la population nationale) qui pourront espérer bénéficier directement ou indirectement de son développement, dont 22 millions dans les dix principales villes situées en son sein.

agences collaborent déjà dans ce cadre avec la plupart des institutions publiques pertinentes tant au niveau national que pour l'appui au développement rural dans ces paysages prioritaires, ainsi qu'avec les associations de producteurs agricoles, avec des organisations de la société civile qui les accompagnent, ainsi qu'avec des opérateurs du secteur privé qui transforment et valorisent les productions agricoles locales, notamment grâce à la disponibilité d'une électricité d'origine renouvelable (Virunga et Yangambi). Elles ont donc vocation à être étroitement associées à la gestion des financements en appui au lancement du Couloir vert. Une attention particulière sera portée à l'intégration transversale du genre dans les partenariats établis, afin de promouvoir une participation équitable des femmes et des jeunes filles à toutes les étapes.

- Pour les appuis à la coordination et le pilotage aux niveaux locaux, les cadres formels d'administration publique décentralisée (territoires) et déconcentrée (provinces et secteurs / chefferies), et dans des cadres plus diffus mais non moins importants sur le plan sociologique des autorités coutumières et communautaires (clans et chefs de terres, autorités religieuses, etc.).
- Les partenaires techniques et financiers avec qui l'action pourrait envisager des synergies particulières, notamment dans le cadre de les TEI « Alliance verte », « Paix et sécurité » et dans le cadre de l'initiative CAFI.
- La communauté universitaire et la communauté scientifique nationale et internationale.

Activités liées aux objectifs socio-économiques du Couloir Vert

Développement rural

- Les coopératives et les associations villageoises regroupant les producteurs et productrices agricoles individuels, dont l'organisation formelle est souvent déficiente mais qui constituent les relais clés pour toute stratégie de changement et de progrès au niveau local. Une attention particulière sera portée à la participation active des femmes et des jeunes filles, pour favoriser leur autonomisation économique et leur rôle dans la gouvernance locale.
- Les trois Ministères sectoriels en charge du développement rural (Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Pêche et de l'Elevage, et Ministère du Développement Rural), et principalement leurs services déconcentrés compétents dans les paysages prioritaires ciblés.
- Les Ministères et institutions nationales en charge de la commercialisation des productions agricoles (ONACER / ANAPI), du transport des marchandises sur route et sur le fleuve (OR, RVF, OGEFREM).
- Les services d'inspection provinciale de l'agriculture et leurs agents (les inspecteurs territoriaux, les chefs de secteur et les moniteurs agricoles) qui joueront un rôle clé dans l'organisation et la provision de services de conseil agricoles à travers les diverses zones de mise en œuvre.
- Le service national de vulgarisation agricole (SNVA), en charge d'assurer la coordination des activités de services de conseil agricole.
- Le Service national des Semences (SENASEM), en charge de la multiplication, de la certification et de la distribution d'un matériel semencier adapté dans l'ensemble du pays.
- Les institutions de formation situées dans les paysages ciblés par l'action, et plus particulièrement les Instituts Supérieurs du Développement Rural (ISDR) et les Instituts Supérieurs Techniques en Agronomie (ISTA) d'une part, ainsi que les instituts techniques agricoles au niveau de l'enseignement secondaire technique d'autre part, où sont formés l'immense majorité des jeunes gens qui se retrouvent ensuite actifs dans le secteur.
- Les ONG partenaires du secteur de l'agriculture et les organisations de la société civile (OSC) actives dans l'accompagnement du développement rural en périphérie des aires protégées ciblées.
- La communauté universitaire et la communauté scientifique nationale et internationale impliquée dans les activités d'analyse, d'orientation et de suivi du développement rural en RDC.
- Les forces de sécurité (FARDC, Police Nationale), pour la prise en compte des aspects sécuritaires dans les sites de production et de transformation agricole et pour assurer la sécurité de la logistique et des transports.

Électrification en milieu rural

- Le Ministère des ressources hydrauliques et de l'électricité (MRHE) constitue le principal partenaire institutionnel pour la planification des investissements en matière d'électrification rurale et la capitalisation des bonnes pratiques appliquées dans les paysages ciblés.
- L'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieu Rural et péri urbain (ANSER) et l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE) sont les deux institutions publiques avec lesquelles doivent traiter les investisseurs potentiels dans le secteur de l'électrification rurale. Les directions et les agents

déconcentrés de ces deux institutions seront associés aux activités de planification et de mise en œuvre des activités dans ce domaine dans chacun des paysages ciblés.

- Les opérateurs du secteur productif (entreprises industrielles, SME, coopératives, activités individuelles) susceptibles de devenir des consommateurs pour une électricité issue d'énergie renouvelable, notamment les initiatives de mise en place de chaînes de valeur novatrices dans l'économie verte.
- Les acteurs privés (entreprises ou initiatives communautaires) impliqués dans la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité à l'échelle locale dans les paysages prioritaires ciblés.

Activités liées aux objectifs écologiques et environnementaux du Couloir Vert

- L'ICCN (direction générale et agents des coordinations provinciales, écogardes).
- Pour la protection des ressources naturelles et la valorisation des services éco systémiques dans les milieux ruraux (notamment via la foresterie communautaire), le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD – Direction du Développement Durable et Direction de la Conservation de la Nature), particulièrement les agents de ses services déconcentrés au niveau des secteurs et des chefferies.
- Les ONG partenaires de l'ICCN et les ONG et les organisations de la société civile (OSC) actives dans les enjeux environnementaux, notamment celles spécialisées dans les procédures de classement participatives (et disposant à ce titre d'une expertise opérationnelle dans la mise en œuvre du CLIP).
- La communauté universitaire et la communauté scientifique nationale et internationale impliquée dans les activités d'analyse, d'orientation et de suivi des enjeux environnementaux et de la conservation de la nature.
- Les bureaux et institutions spécialisées dans la préparation de dossiers de PSE (notamment dans le cadre des crédits carbone, et éventuellement dans la perspective de l'établissement futur des crédits biodiversité).

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est :

contribuer, par des investissements pilotes ciblés au sein du Couloir Vert, à l'émergence au sein de ce Couloir d'une dynamique de développement inclusif et résilient basée sur des chaînes de valeur agro-industrielles bénéficiant prioritairement aux producteurs locaux (revenus financiers, sécurisation alimentaire, protection des droits et de la sécurité), tout en y favorisant l'alignement sur des pratiques commerciales circulaires et durables et en y promouvant l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont :

- OS1 Des chaînes de valeur agro-alimentaires intégrées basées sur la collecte, la transformation et l'évacuation des productions des petits agriculteurs et agricultrices locaux et reliant les zones de production agricoles situées dans le Couloir vert et les marchés de consommation alimentaire de Kinshasa ont permis de diversifier les possibilités de développement économique formel et d'augmenter les revenus paysans dans les terroirs de production, tout en contribuant à la sécurisation alimentaire en aval et dans les milieux urbains de destination.
- OS2 L'intégrité écologique des zones forestières situées à l'intérieur et à la périphérie des terroirs de production agricole connectés par le Couloir vert été préservée (notamment par l'amélioration des pratiques agricoles dans les filières appuyées), notamment par l'adoption de mesures de protection et de conservation (PSE, soutien au corridor, restauration des paysages dégradés) en concertation étroite avec les parties prenantes concernées (CLIP).
- OS3 Le fonctionnement administratif et opérationnel optimal du Couloir Vert, ainsi que la protection effective des personnes et des biens en périphérie des pôles agro-industriels autour desquels les filières économiques formalisées sont articulées (hubs de transformation et logistiques) ont contribué à l'amélioration de la gouvernance publique des activités économiques dans le Couloir Vert, résultant dans un accroissement de l'intérêt des opérateurs privés pour de nouveaux investissements.

Produits en lien avec l'OS1

- P1.1 Des infrastructures agro-industrielles pilotes approvisionnées en électricité d'origine renouvelable (hubs) ont été installées à des endroits stratégiques le long du couloir vert et y constituent des pôles locaux d'achat, de transformation et de conditionnement pour les productions agricoles locales.
- P1.2 Les terroirs de production agricole, les infrastructures agro-industrielles de transformation (hubs) et les marchés de consommation situés en aval dans le couloir vert ont été connectés par des infrastructures logistiques et par des moyens de transport adaptés qui les desservent de manière régulière, contribuant à la sécurisation alimentaire dans les zones urbaines.

Produits en lien avec l'OS2

- P2.1 Les zones à haut potentiel écologique en périphérie des terroirs de production agricole du Couloir vert font l'objet de mesures d'accompagnement, de projets de financement carbone basés sur l'électrification rurale (REDD+ juridictionnel) et de procédures de classement adaptées en fonction de leurs potentiels écologiques (aires protégées de différentes catégories UICN / CFCL).
- P2.2 L'impact environnemental des productions agricoles qui alimentent les chaînes de valeur agro-alimentaires intégrées a été contrôlé par des mesures d'accompagnement et de mitigation adaptées s'inscrivant notamment dans le cadre du RDUE pour les commodités concernées.

Produits en lien avec l'OS3

- P3.1 La mise en place du cadre opérationnel et de l'environnement réglementaire et administratif du Couloir Vert a bénéficié d'appuis ciblés, avec des capacités humaines et techniques adaptées, en vue d'offrir un cadre incitatif pour de nouveaux partenariats d'investissement compétitifs avec le secteur privé.
- P3.2 L'association des autorités formelles et des communautés locales dans la mise en place et la gestion d'infrastructures protégées pour la valorisation des productions locales (hubs de transformation et logistiques) a permis de sécuriser les activités productives, d'augmenter les revenus paysans, et de susciter une demande locale pour la multiplication d'initiatives similaires dans d'autres terroirs du Couloir vert.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1

- Etudes de faisabilité préalables (sur les plans techniques, sociaux et économiques) en vue des investissements pour l'installation des infrastructures de transformation, de leur approvisionnement en électricité d'origine renouvelable, en veillant à intégrer des critères d'inclusion (notamment l'égalité de genre et l'accès équitable aux opportunités économiques).
- Construction des sites (hubs de transformation) et les investissements techniques et industriels liés – y compris marchés publics liés à ces constructions et investissements.
- Démarrage et mise en opération initiale des hubs de transformation (organisation de la collecte des productions locales / mise en fonctionnement des systèmes de production électrique / transformation).
- Mise en place / appui au fonctionnement de centres de ressources et de partage des connaissances, d'initiatives de conseil agricole et des dynamiques d'encadrement pilote (telles que les CEP – Champs École Paysans), avec une attention particulière à la dimension genre et au développement des rôles, des mandats et des compétences des services publics en place au niveau des ETD.
- Appui aux coopératives et PME (y compris services financiers) déjà en place dans les zones bénéficiaires pour augmenter et adapter la valeur ajoutée de leurs productions afin de les articuler à l'approvisionnement des chaînes de valeur agro-industrielles.
- Mise en place d'un système de disponibilité de matériel de plantation (semences) de bonne qualité et d'intrants de première nécessité afin d'augmenter la performance productive des filières retenues Collaborations scientifiques pour la formulation, la vulgarisation et la diffusion d'un modèle de modernisation et d'intégration écologiquement durable des filières agricoles traditionnelles dans les chaînes de valeur agro-industrielles le long du Couloir vert.

Activités liées au produit 1.2

- Investissement dans des moyens de transport routiers et fluviaux adaptés pour la collecte et le transport des produits agricoles (y compris dessertes vers les sites de transformation) et des produits transformés entre les sites de transformation et les marchés desservis au sein du Couloir vert.
- Construction des sites de connexion logistique – y compris marchés publics liés à ces constructions et investissements – en assurant la participation des femmes dans les processus de consultation et d’implémentation.
- Démarrage et mise en opération initiale des infrastructures logistique et des circuits d’évacuation des produits agro-alimentaires transformés vers les marchés de consommation urbains, en favorisant des conditions d’accès et de sécurité adaptées aux femmes actrices économiques.

Activités liées au produit 2.1

- Conventions cadre de partenariat avec des OSC et des institutions spécialisées dans la mise en œuvre de l’approche CLIP (Consentement Libre Informé et Préalable) préalablement aux études relatives à la planification géographique des activités.
- Appuis à la gestion et à la visibilité internationale des aires protégées du Couloir Vert ayant une importance globale reconnue (sites du patrimoine mondial, sites MAB UNESCO), notamment par le renforcement des missions scientifiques ⁽²⁵⁾ et par l’organisation de circuits éco touristiques intégrés (voir notamment carte 3).
- Mise en place de mesures d’accompagnement spécifiques pour les aires protégées existant dans le Couloir Vert mais qui sont actuellement dépourvues d’appuis structurels dans le cadre des projets des PTF, où pour lesquels les appuis existants doivent être renforcés.
- Mise en place de mesures d’accompagnement spécifiques pour les CFCL existantes au sein du Couloir vert et qui seront articulées aux terroirs agricoles d’approvisionnement des hubs de transformation / aux hubs logistiques.
- Accompagnement ciblé des femmes entrepreneures et productrices dans le développement d’activités économiques vertes et inclusives.

Activités liées au produit 2.2

- Dans les terroirs agricoles d’approvisionnement des hubs de transformation, appui à la mise en place de méthodes agro-écologiques adaptées et de gestion innovante des jachères et du front forestier (intensification raisonnée / mise en défens).
- Mise en place d’un système de traçabilité « Couloir vert » pour toutes les productions agricoles intégrées dans les chaînes de valeur agro-industrielles appuyées dans le cadre de l’action.

Activités liées au produit 3.1

- Renforcement et accompagnement des institutions en charge de la coordination du Couloir vert (éventuellement dans le cadre du PPP prévu par le décret de création), y compris investissements dans les infrastructures de ces institutions (ICCN notamment) et accompagnement pour la finalisation des aspects relatifs à la fiscalité incitative et à la mise en place de zones économiques spéciales.
- Conventions de collaboration avec les institutions publiques mandatées pour la régulation et la gestion technique du transport des marchandises sur route et sur le fleuve (OR, RVF, OGEFREM), notamment pour faciliter la navigation sur le fleuve (balisage / dragage).
- Soutien aux infrastructures de recherche et d’enseignement actives dans le Couloir Vert, et accompagnement du personnel enseignant et des étudiants de ces infrastructures en vue d’adapter les formations dispensées pour développer les capacités nécessaires à la mise à l’échelle et la consolidation du Couloir vert au-delà du financement européen.

Activités liées au produit 3.2

⁽²⁵⁾ Les missions scientifiques concernées devront être identifiées dans l’esprit « Naturafrica ». Elles devront donc viser l’amélioration de l’appropriation locale des enjeux en ciblant la dimension écologique, la dimension socio-économique, et les aspects gouvernance. Les documents de projets devront préciser comment l’identification de ces missions se fera en coordination avec l’Union européenne et avec les différentes initiatives et facilités visant le renforcement des capacités des acteurs locaux.

- Campagnes d'information et de sensibilisation sur la logique et les modes opératoires du Couloir vert auprès des acteurs locaux et des autorités déconcentrées et décentralisées et des acteurs locaux (éventuellement dans le cadre du PPP prévu par le décret de création).
- Appui à la mise en place d'outils simples de redevabilité communautaire afin de renforcer la transparence, la participation et l'appropriation des résultats par les bénéficiaires.
- En fonction des niveaux d'insécurité prévalant dans les zones considérées, adoption de dispositions spécifiques pour les aspects sécuritaires (collaborations forces armées / société civile) et adaptation/consolidation des infrastructures de protection et de sécurisation au niveau des hubs de transformation et des hubs logistiques, en veillant à prendre en compte les besoins particuliers des femmes et des groupes vulnérables.
- Mise en place de dispositifs de sensibilisation et de prévention des violences basées sur le genre dans les zones logistiques, en lien avec les autorités locales, les transporteurs et les comités de sécurité.

L'engagement de l'UE à contribuer à l'Initiative Team Europe, auquel cette action se réfère, sera complété par d'autres contributions des membres de l'Équipe Europe. Il est soumis à la confirmation formelle de la contribution significative de chaque membre concerné dans les meilleurs délais. Si les TEI et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE pourra se poursuivre en dehors du cadre d'un TEI.

3.3 Intégration des questions transversales

Réduction des inégalités

Conformément au Marqueur Inégalités, ce Document d'Action a été classé comme un I-1, indiquant que la réduction des inégalités en constitue un objectif significatif. Ce classement est justifié par l'attention particulière que le projet porte à l'intégration des petits producteurs et productrices locaux dans les zones rurales traversées par le Couloir. Ces producteurs font structurellement partie des groupes défavorisés en RDC. Le document prévoit des activités ciblées pour favoriser la participation de tous les producteurs locaux des zones d'intervention (considérés dans leur ensemble comme groupe défavorisé) à travers des initiatives de formation, d'accès aux intrants, de création de hubs de transformation accessibles et de partenariats inclusifs.

Protection de l'environnement et changement climatique

Une évaluation stratégique environnementale, une évaluation d'impact environnemental ou une évaluation du risque climatique n'ont pas été menées, mais une étude de faisabilité du Couloir Vert a bien été conduite avec l'appui de l'UE (facilité B4 Life et assistance technique à l'Alliance pour le Développement Durable) afin de pouvoir aboutir à la formalisation juridique et réglementaire du Couloir Vert.

L'action - par sa nature - contribue à assurer la durabilité des services écologiques rendus par les écosystèmes des paysages concernés au bénéfice des populations locales, de la RDC, du continent africain, et de la planète – elle s'intègre dans l'esprit de la Communication de la Commission européenne sur la « Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 » (COM(2020)380).

L'impact environnemental de cette action (qui vise simultanément l'intégration d'une agriculture inclusive et durable au bénéfice des acteurs ruraux et des consommateurs urbains d'une part, et la préservation et la restauration des équilibres écologiques d'importance globale de la RDC d'autre part) ne pourra être que positif et de manière significative. Des études spécifiques seront menées au moment de la mise en œuvre.

Les appuis à l'intégration de l'action contribueront à la sédentarisation de l'agriculture par la diffusion des pratiques agroécologiques performantes, à la réduction de l'agriculture sur brûlis, à la conservation et/ou restauration des écosystèmes naturels ; autant de dynamiques qui réduisent l'impact du changement climatique tout en limitant les effets néfastes de la dégradation environnementale. Ces dynamiques permettront une amélioration de la performance environnementale de la RDC, en réduisant aussi par ailleurs la dépendance des importations des produits agricoles.

Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1.

Les acteurs féminins constituent une force potentielle de modernisation structurellement marginalisée dans le monde rural congolais en général, et dans les terroirs agricoles qui seront connectés entre eux dans le Couloir Vert

en particulier. Cette marginalisation est notamment due à l'absence de perspectives de changement et d'évolution liées à la précarité et à l'inertie socio-économique dans les milieux ruraux. Aucune solution durable pour l'agriculture et l'environnement ne pourra être envisagée sans assurer leur émancipation, et les investissements européens qui seront appuyés pour faire évoluer le monde rural dans le Couloir Vert seront structurellement articulés à cet objectif.

Les associations gérées par des femmes, où en tout cas celles où elles sont majoritairement actives, continueront à être particulièrement ciblées par les appuis au développement rural, et l'on pourra favoriser l'emploi féminin dans les chaînes de transformation des produits agricoles qui seront mises en place avec l'appui de l'action. L'implication des femmes dans les activités de production agricole sécurisées d'une part, et connectées aux hubs de transformation et aux hubs logistiques d'autre part, leur permettra de bénéficier de niveaux de revenus qui seront augmentés grâce à la connexion aux marchés de grande consommation dans les zones urbaines.

En outre, les investissements dans les hubs de transformation et dans les hubs logistiques le long du couloir vert prévoient d'y renforcer l'accessibilité à des packages énergétiques qui soient moins dépendants des ressources ligneuses, et cette accessibilité à l'électricité au niveau local y constituera potentiellement un facteur important de l'émancipation des femmes et des jeunes filles (renforcement de la sécurité grâce à l'éclairage public / meilleure connexion aux communications et aux services digitaux / santé reproductive améliorée dans des centres hospitaliers mieux approvisionnés en énergie)

L'action visera notamment à créer des espaces de formation et de travail sûrs pour les femmes, grâce à l'intégration de modules de prévention des violences basées sur le genre et à une participation active dans la gouvernance du projet.

Toutes les évaluations, études et analyses menées dans le cadre de cette action comporteront systématiquement une dimension d'évaluation intégrée de l'égalité de genre afin d'assurer la prise en compte effective des enjeux liés à l'émancipation et à l'autonomisation des femmes.

Droits humains

L'action aura des effets structurants pour 3 types de droits auprès des bénéficiaires : les droits à l'alimentation, les droits fonciers et les droits à la sécurité (pour les droits à la sécurité, voire « sensibilité aux conflits » ci-dessous).

Les investissements dans l'intégration nationale des chaînes de valeur agro-alimentaires aura des effets bénéfiques pour la sécurité alimentaire du pays dans son ensemble, favorisant d'autre part sa cohésion socio-économique et sa résilience face aux menaces extérieures et aux défis globaux. Avec des investissements ciblés dans la production durable, le conditionnement et le transport des farines de blé du Nord Kivu, des produits maraîchers de l'Ituri par exemple, de nouveaux marchés pourront se créer jusqu'à Kinshasa et y améliorer la sécurité alimentaire et la qualité de l'alimentation.

Afin de maximiser cet impact au niveau national, l'identification des investissements prioritaires en appui aux chaînes de valeur agro-alimentaires sera réalisée en concertation étroite avec le Conseil Consultatif Présidentiel pour le Pacte National de l'Agriculture et l'Alimentation (CCP-PNAA) et en articulation avec l'agenda de Transformation de l'Agriculture qui appuie le programme de développement local des 145 territoires (PDL-145).

Pour les droits fonciers, les activités financées par l'action seront conditionnées par de stricts systèmes de sauvegarde et de protection des droits. Tous les investissements et projets de classement impliquant une réaffectation de l'usage des terres sera basé sur un processus de consultation préalable et de négociation, garantissant ainsi la reconnaissance des droits fonciers existants ainsi que la prise en compte des usages des ressources naturelles. Cette association étroite des logiques socio-économiques déjà déployées par les acteurs à l'échelle locale constituera le gage de la « durabilité sociale » des investissements considérés.

Le cas spécifique des peuples autochtones pygmées sera considéré. Ils constituent un groupe particulier en raison de leur mode de vie étroitement articulé à leur environnement naturel et des spécificités de leurs relations avec les autres segments de la société congolaise. Depuis 2022, ils bénéficient d'une loi dédiée pour promouvoir le respect de leurs droits et la défense de leurs intérêts, ainsi que pour leur permettre de s'émanciper de manière auto-déterminée. Les investissements qui seront considérés dans le Couloir Vert en tiendront compte de manière prioritaire.

Deux outils seront privilégiés pour atteindre ces objectifs dans le cadre du Couloir Vert : la mise en œuvre systématique du CLIP (Consentement Libre, Informé et Préalable des parties prenantes concernées) dans l'instruction et dans le suivi des projets d'investissement considérés, ainsi que le recours à la cartographie participative lors des études de faisabilité qui seront conduites préalablement.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. La mise en œuvre de l'action se fera de manière aussi inclusive que possible, en ciblant les catégories défavorisées de manière préférentielle. Dans la mesure du possible, l'accessibilité des services, des informations et des formations sera prise en compte afin de ne pas exclure les personnes en situation de handicap. Cela inclura, lorsque pertinent, une attention aux barrières physiques, linguistiques ou numériques rencontrées dans le couloir logistique.

Les personnes marginalisées bénéficieront d'appuis visant à favoriser leur accès préférentiel à l'encadrement, aux infrastructures et aux services qui seront déployés par l'action, notamment au niveau des sites de production agricole, des hubs de collecte et de transformation et des hubs logistiques, ainsi qu'en matière d'implication facilitée pour les systèmes de conservation et de restauration écologique.

Démocratie

L'action contribuera à renforcer l'intégration de chaînes de valeur agro-industrielles à l'échelle nationale le long du Couloir vert entre l'Est et l'Ouest du pays. A ce titre, elle aura un important impact potentiel sur la *stabilisation politique du pays*. D'une part, la faiblesse de l'intégration des marchés et des débouchés agricoles intérieurs se superposent et entretiennent les dynamiques politiques centripètes, d'autre part la marginalité des échanges agricoles est préjudiciable à l'émancipation socio-économique de l'immense majorité des citoyens congolais principalement actifs dans l'agriculture, et contrarie structurellement l'émergence d'une classe moyenne nationale, qui constitue pourtant une des conditions structurelles de la démocratisation des systèmes politiques.

Par ailleurs, l'action contribuera à une mise en œuvre opérationnelle plus effective de la décentralisation politique dans le pays, en s'appuyant sur les autorités politiques et administratives sectorielles concernées par sa mise en œuvre (notamment au niveau des 166 secteurs et chefferies et des 41 territoires potentiellement concernés par le Couloir vert).

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Pour les acteurs du monde rural de la RDC, la sécurité des personnes et des biens constitue une priorité permanente. L'insécurité chronique constitue en réalité un des freins structurels les plus contraignants empêchant le passage de pratiques économiques domestiques à des approches d'accumulation basées sur l'augmentation de la production et des rendements.

L'expérience du paysage Virunga a montré que la sécurisation des hubs de production au moyen de FOB (« Forward operating bases ») associant les forces de sécurité mixtes (gardes de l'ICCN et FARDC) et les communautés dans des dynamiques mixtes de mobilisation constituait un formidable levier de sécurisation des activités économiques et d'augmentation des niveaux de production locaux. Les hubs logistiques intermédiaires qui seront construits dans le cadre de l'action bénéficieront de cette expérience et seront gérés selon des dynamiques comparables lorsque les conditions locales de sécurité ne seront pas suffisamment garanties.

L'approche de police de proximité déployé dans tout le pays (à de degré divers) permet de renforcer le rôle des comités locaux de sécurité, essentiel pour la gestion de la sécurité du quotidien. Cela permet également le renforcement du lien de confiance entre les populations et les forces de sécurité et de lutter contre les trafics illégaux en tout genre. L'appui de l'UE au travers de ces différents projets en soutien à la police permettra d'assurer un maillage territorial et la prise en compte de la sécurité humaine.

Réduction des risques de catastrophes

L'action aura surtout un impact dans la mitigation des crises susceptibles d'impacter la qualité de vie des populations dans les milieux ciblés, et ce au moins à quatre niveaux complémentaires :

- *Mitigation des risques alimentaires au niveau local par la consolidation de la formalisation et de la diversification des filières agro-alimentaires.* L'articulation des productions agricoles domestiques à des chaînes de valeur davantage formalisées, commercialement mieux sécurisées et plus rémunératrices dépassant l'échelle locale offrira potentiellement une résilience accrue aux agriculteurs locaux
- *Mitigation des risques alimentaires au niveau des marchés de consommation urbains,* notamment par la multiplication et la consolidation en quantité de filières nationales moins exposées aux risques d'approvisionnement extérieurs (aléas commerciaux / diplomatiques à l'échelle internationale). A terme,

le bon fonctionnement économique des filières nationales devrait permettre d'obtenir des prix à la consommation qui soient compétitifs par rapport aux importations, au moins pour certains produits.

- *Mitigation des risques sécuritaires dans les terroirs de production* (voir section sensibilité aux conflits)
- *Mitigation des risques liées à la praticabilité et la gouvernance technique des voies de communication et de transport*
- *Mitigation des risques d'instabilité politique* par l'amélioration de l'intégration nationale consécutive au renforcement de l'intégration des chaînes de valeur agro-alimentaires

3.4 Risques

| Catégorie | Risques | Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible) | Impact (Haut/ Moyen/ Faible) | Mesures d'atténuation |
|-----------|---|---|---------------------------------------|--|
| 1 | Faiblesse structurelle et persistante de la gouvernance publique dans le pays. Des acteurs officiels (civils ou militaires) à l'échelle locale / régionale / nationale et bénéficiant et/ou entretenant des filières non réglementaires captant des rentes locales basées sur l'exploitation illégale des produits agricoles et des ressources naturelles pourront entraver la mise en œuvre du projet (tout en soutenant par ailleurs officiellement ses ambitions). | Haute | Moyen | Dialogue politique de la DUE et des partenaires avec les autorités congolaises, intéressement politique des autorités au succès de l'initiative (au niveau de la Présidence en RDC et au niveau de la Direction Générale INTPA et de la Présidence de la Commission UE) |
| 1 | Impossibilité de garantir totalement la sécurité pour les personnes et les biens (dans des degrés variables selon les régions du Couloir vert considérées). | Moyenne | Moyen | L'atténuation de ce risque passe par : - l'accompagnement de l'engagement officiel du pouvoir congolais à rétablir l'Etat de droit (le Couloir Vert est une initiative officiellement portée par la Présidence de la République), - mais également par la sélection de maîtres d'œuvre ayant fait leurs preuves dans des contextes sécuritaires similaires (plusieurs activités du cadre logique portent spécifiquement sur cet aspect). |
| 1 | Les autorités décentralisées et coutumières à l'échelle locale ne s'approprient pas suffisamment l'action, mettant ainsi en péril sa durabilité | Moyenne | Moyen | Phase d'information et de sensibilisation prévue durant la phase initiale de mise en œuvre de l'action |
| 1 | La mise en place des filières agro-industrielles pilotes à haute valeur ajoutée et davantage rémunératrices ne permet pas d'augmenter le pouvoir d'achat des communautés rurales des communautés riveraines des zones d'intervention de manière suffisamment systématique et suffisamment diffuse, résultant dans un maintien et un renforcement des filières informelles de valorisation des terres et des ressources naturelles préjudiciables au maintien des équilibres écologiques | Haute | Moyen | Mise en place de partenariats socio-économiques rapprochés des communautés riveraines des zones d'intervention (producteurs associés aux filières), avec suivi en temps réel des impacts en vue d'adapter les conditions d'accompagnement |
| 1 | Les dispositions institutionnelles nécessaires pour permettre au Couloir Vert de dépasser la phase pilote et d'entrer en rythme de croisière (notamment pilotage interministériel / incitations et facilitations fiscales / accès aux fonds verts pour les investisseurs privés intéressés) ne sont pas prises en temps opportun durant la phase pilote | Moyenne | Moyen | Accompagnement institutionnel dédié mis en place, et suivi rapproché des dispositions à prendre durant la phase pilote |

| | | | | |
|---|---|---------|-------|---|
| 1 | Manque d'engouement de la part de nouveaux opérateurs formels (tant pour l'investissement dans le secteur agro-industriel que pour l'appui à la mise en place de stratégies de conservation dans les zones à haute valeur écologique du Couloir Vert) | Moyenne | Moyen | Stratégie prévue pour motiver une intervention de partenaires formels plus nombreux dans le Couloir Vert (fonds environnementaux / PSE / investisseurs publics et privés / organismes internationaux / projets d'appui) |
| 1 | La praticabilité et la gouvernance technique des voies de communication et de transport ne sont pas suffisamment assurées pour permettre le déploiement des chaînes de valeur ciblées par l'action | Moyenne | Moyen | L'action prévoit une stratégie d'ensemble et plusieurs activités dédiées en vue de mitiger ce risque (voir 2 ^{ème} activité du produit 3.1) |
| 1 | Faible participation ou appropriation par les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les migrants ou les communautés marginalisées, en raison de normes sociales, de barrières linguistiques, de contraintes de mobilité ou de méfiance institutionnelle. | Moyenne | Moyen | Assurer une représentation équilibrée dans les organes de gouvernance, concevoir des formats de participation adaptés (linguistiques, horaires, logistiques), mobiliser les relais communautaires et sensibiliser les décideurs à l'inclusion |

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention de l'action est basée sur le constat aujourd'hui largement accepté selon lequel la contribution des pays et de leurs populations respectives aux objectifs communs de la communauté internationale en matière de développement durable (décarbonation de l'économie mondiale, protection de la biodiversité et des équilibres environnementaux critiques nécessaires à la préservation du climat mondial) ne peuvent être envisagés que dans la mesure où les besoins les plus élémentaires des populations concernées sont rencontrés parallèlement (en termes de sécurité alimentaire, de disponibilité d'un cadre de vie décent et de perspectives socio-économiques acceptables pour leur avenir à court et à moyen terme).

L'action vise à promouvoir la concrétisation de cette approche dans le cas particulier de la RDC, en ciblant plus spécifiquement le niveau géographique du Couloir Vert Kivu-Kinshasa, qui constitue une initiative nationale récente bénéficiant d'un engagement politique au plus haut niveau de l'État congolais (Présidence et Gouvernement) – condition essentielle pour que l'approche bénéficie des soutiens nécessaires au niveau national.

La déclinaison de l'analyse générale proposée ci-dessus en stratégie opérationnelle est cependant particulièrement complexe dans le contexte socio-politique et économique délicat qui prévaut dans la RDC contemporaine, caractérisé par la faible assise sociologique et par l'autorité limitée des institutions politiques, par la faible gouvernance publique des activités économiques se traduisant par une prévalence marquée de l'informel dans les secteurs productifs, et par des niveaux de sécurité globalement très précaires, qui évolue à nouveau en crise armée majeure dans l'Est du pays et du Couloir Vert depuis près de trois années.

L'action est construite de telle sorte à contribuer à l'émergence, à l'échelle opérationnelle spécifique du Couloir Vert, d'une dynamique de développement inclusif et résilient qui tienne compte de ces contraintes, en en mitigeant les effets dans un cadre pilote. Elle contribuera à cet objectif :

- en mettant d'une part en place des chaînes de valeur agro-industrielles modèles (OS1) qui soient à la fois porteuses de changement favorables :
 - o pour les communautés rurales du Couloir vert (4 millions de personnes concernées), en leur offrant des opportunités de travail agricole formellement organisé qui contribue simultanément à leur émancipation socio-économique et à la sécurisation de leur cadre de vie ;
 - o en accordant une attention particulière aux femmes rurales et aux groupes marginalisés ;
 - o pour les populations urbaines des villes connectées par le Couloir vert (20 millions de personnes concernées), en contribuant à leur sécurisation alimentaire sur base d'un renforcement structurel des filières d'approvisionnement agro-alimentaires nationales, inexistantes ou peu structurées, pour que des économies d'échelle puissent se mettre en place au bénéfice des consommateurs.
- en déployant des stratégies opérationnelles adaptées pour que l'intégrité écologique des zones forestières situées à l'intérieur et à la périphérie des terroirs de production agricole connectés par le Couloir vert soit concrètement préservée (OS2) par des mesures de protection et de conservation effectives, qui seront déployées en concertation étroite avec les parties prenantes concernées (CLIP), et en mobilisant des outils comme les PSE, les crédits carbone (en accord avec la DG CLIMA)/ biodiversité, et la traçabilité des produits.
- en favorisant l'adoption des dispositions nécessaires en matière de gouvernance publique pour que le fonctionnement administratif et opérationnel du Couloir Vert puisse devenir une réalité tangible, tout en mettant en place des stratégies de protection qui permettent d'assurer la sécurité effective des personnes et des biens en périphérie des pôles agro-industriels autour desquels les filières économiques formalisées seront articulées (hubs de transformation et logistiques) – OS3.

En démontrant concrètement la faisabilité et la rentabilité des chaînes agro-industrielles modèles qu'elle appuiera dans le Couloir vert, en articulant cet appui à la gestion durable et à la conservation des ressources naturelles dans les terroirs agricoles d'approvisionnement concernés et dans leur périphérie, et en contribuant à la mise en place de cadres de gouvernance et de sécurité qui soient propices aux activités économiques formalisées, l'action a pour ambition de faire du Couloir Vert un pôle d'attraction reconnu pour les futurs investissements « verts » à l'échelle internationale, contribuant de manière décisive à faire de la République Démocratique du Congo le « pays solution » qu'il est en mesure de devenir pour autant que ses extraordinaires ressources humaines et naturelles soient valorisées dans un cadre porteur.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Modalité de projet (3 niveaux de résultats / indicateurs /valeurs de référence / valeurs cibles / source de données / hypothèses – pas d'activités)

| Résultats | Chaîne de résultats (e) : (maximum 10) | Indicateurs (e) (au moins un indicateur par résultat attendu) | Valeurs de référence (2025) | Valeurs cibles (2028) | Sources de données | Hypothèses |
|-----------------------|--|--|---|--|--|---|
| Impact | Objectif général Contribuer, par des investissements pilotes ciblés au sein du Couloir Vert, à l'émergence au sein de ce Couloir d'une dynamique de développement inclusif et résilient basée sur des chaînes de valeur agro-industrielles bénéficiant prioritairement aux producteurs locaux (revenus financiers, sécurisation alimentaire, protection des droits et de la sécurité), tout en y favorisant l'alignement sur des pratiques commerciales circulaires et durables et en y promouvant l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité. | 1 Nombre de hubs en opération 2 Nouvelles superficies faisant l'objet de mesures de protection (ha) [CREM 2.9] 3 Nombre de projets portés par le secteur privé 4 [Nbre de personnes bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE visant à réduire les inégalités sociales et économiques – CREM 2.39] | 1 2 hubs 2 3 4 TBD | 1 10 hubs 2 3 4 TBD | Rapports opérateurs (VF et CIFOR) Rapports annuels de l'autorité de gestion du Couloir Vert | <i>Non applicable</i> |
| Effet direct 1 | OS1 Des chaînes de valeur agro-alimentaires intégrées basées sur la collecte, la transformation et l'évacuation des productions des petits agriculteurs et agricultrices locaux et reliant les zones de production agricoles situées dans le Couloir vert et les marchés de consommation alimentaire de Kinshasa ont permis de diversifier les possibilités de développement économique formel et d'augmenter les revenus paysans dans les terroirs de production, tout en contribuant à la sécurisation alimentaire en aval et dans les milieux urbains de destination | 1.1 Nombre de hubs en opération 1.2 Tonnages transportés 1.3 Valeur des ventes urbaines (US\$) 1.4 [Nbre de petits exploitants agricoles ayant bénéficié d'actions soutenues par l'UE visant à accroître la production durable, l'accès aux marchés et/ou la sécurité foncière - CREM 2.1] | 1.1 2 hubs 1.2 0 T 1.5 TBD 1.8 TBD | 1.3 10 hubs 1.4 100.000 T 1.3 20 villes 1.4 +20% 1.5 +20% 1.6 TBD 1.7 TBD 1.8 TBD | Rapports opérateurs (VF et CIFOR) Rapports annuels de l'autorité de gestion du Couloir Vert | Les niveaux de gouvernance publique dans le pays ne se détériorent pas davantage / s'améliorent. La sécurité des personnes et des biens restent sous contrôle (dans des degrés variables selon les régions du Couloir vert considérées). |

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|---|
| Effet direct 2 | <p>OS2</p> <p>L'intégrité écologique des zones forestières situées à l'intérieur et à la périphérie des terroirs de production agricole connectés par le Couloir vert été préservée (notamment par l'amélioration des pratiques agricoles dans les filières appuyées), notamment par l'adoption de mesures de protection et de conservation (PSE, soutien au corridor, restauration des paysages dégradés) en concertation étroite avec les parties prenantes concernées (CLIP).</p> | <p>2.1 [Nouvelles superficies faisant l'objet de mesures de protection (ha) – CREM 2.9]</p> <p>2.2 Score de l'efficacité de gestion des aires protégées et conservées appuyées par l'UE</p> <p>2.3 Intégrité territoriale des aires protégées appuyées par l'UE</p> <p>2.4 Intégrité des habitats naturels des zones d'intervention du projet</p> <p>2.5 Connectivité des aires protégées et conservées</p> <p>2.6 Indice de la liste rouge UICN pour le Couloir Vert – CREM 1.7</p> | <p>2.1 0</p> <p>2.2 à déterminer</p> <p>2.3 à déterminer</p> <p>2.4 à déterminer</p> <p>2.5 à déterminer</p> <p>2.6 à déterminer</p> | <p>2.1 100.000 ha</p> <p>2.2 +10%</p> <p>2.3 Stable</p> <p>2.4 Stable</p> <p>2.5 +10%</p> <p>2.6 à déterminer</p> | <p>Rapports opérateurs (VF et CIFOR)</p> <p>Rapports annuels de l'autorité de gestion du Couloir Vert</p> <p><i>Exercices IMET</i></p> <p><i>Données issues de la plateforme NaturAfrica et des centres d'excellence régionaux</i></p> | <p>Les investisseurs privés et les organisations de développement confirment leur intérêt pour le Couloir Vert et établissent des stratégies en conséquence.</p> |
| Effet direct 3 | <p>OS3</p> <p>Le fonctionnement administratif et opérationnel optimal du Couloir Vert, ainsi que la protection effective des personnes et des biens en périphérie des pôles agro-industriels autour desquels les filières économiques formalisées sont articulées (hubs de transformation et logistiques) ont contribué à l'amélioration de la gouvernance publique des activités économiques dans le Couloir Vert, résultant dans un accroissement de l'intérêt des opérateurs privés pour de nouveaux investissements</p> | <p>3.1 [Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) mettant en œuvre des pratiques de consommation et production durables avec le soutien de l'UE - CREM 2.6]</p> <p>3.2 Participation des communautés à la gouvernance des ressources naturelles (score NRGTT)</p> <p>3.3 Bien-être des communautés bénéficiaires (score BNS)</p> <p>3.4 Nombre de conflits liés à l'accès aux ressources dans les zones d'intervention</p> <p>3.5 Nbre de programmes d'incubation ou de mesures de support de MSME (*)</p> | <p>3.1 0</p> <p>3.2 TBD</p> <p>3.3 TBD</p> <p>3.4 TBD</p> <p>3.5 TBD</p> | <p>3.1 >4</p> <p>3.2 TBD</p> <p>3.3 TBD</p> <p>3.4 TBD</p> <p>3.5 TBD</p> | <p>Rapports opérateurs (VF et CIFOR)</p> <p>Rapports annuels de l'autorité de gestion du Couloir Vert</p> | |
| Produit 1.1 lié à l'effet direct 1 | <p>P1.1.</p> <p>Des infrastructures agro-industrielles de petite taille approvisionnées en électricité d'origine renouvelable (hubs) ont été installées à des endroits stratégiques le long du couloir vert et y constituent des pôles locaux d'achat, de transformation et de conditionnement pour les productions agricoles locales</p> | <p>1.1.1 Nombre de hubs en opération</p> <p>1.1.2 Valeur des achats locaux (US\$)</p> <p>1.1.3 Nbre de personnes qui ont bénéficié d'interventions d'Enseignement et Formation Professionnelle / de développement de compétences en établissement ou sur le lieu de travail soutenues par l'UE – CREM 2.14</p> <p>1.1.4 Nbre de femmes qui ont bénéficié de plus de formation, de ressources financières et d'accès à l'énergie renouvelable pour conso domestique et production – GAP III</p> <p>1.1.5 Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien de l'UE – CREM 2.4</p> | <p>1.1.1 2hubs</p> <p>1.1.2 TBD en phase incep.</p> <p>1.1.3 TBD en phase incep.</p> <p>1.1.4 TBD en phase incep.</p> <p>1.1.5 TBD en phase incep.</p> | <p>1.1.1 10 hubs</p> <p>1.1.2 TBD en phase incep.</p> <p>1.1.3 TBD en phase incep.</p> <p>1.1.4 TBD en phase incep.</p> <p>1.1.5 TBD en phase incep.</p> | <p>Rapports opérateurs (VF et CIFOR)</p> <p>Rapports annuels de l'autorité de gestion du Couloir Vert</p> | <p>Les autorités décentralisées et coutumières à l'échelle locale s'approprient suffisamment l'action.</p> <p>Le niveaux de tracasseries administratives restent compatibles avec les investissements formels en infrastructures, en matériel et en intrants de fonctionnement.</p> |
| Produit 1.2 | <p>P1.2.</p> | <p>1.2.1 Tonnages transportés</p> <p>1.2.2 Nombre de marchés urbains desservis</p> <p>1.2.3 Valeur des ventes urbaines (US\$)</p> | <p>1.2.1 TBD en phase incep.</p> | <p>1.2.1 TBD en phase incep.</p> | <p>Rapports opérateurs (VF et CIFOR)</p> | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|---|
| lié à l'effet direct 1 | Les terroirs de production agricole, les infrastructures agro-industrielles de transformation (hubs) et les marchés de consommation situés en aval dans le couloir vert ont été connectés par des infrastructures logistiques et par des moyens de transport adaptés qui les desservent de manière régulière, contribuant à la sécurisation alimentaire dans les zones urbaines | | 1.2.2 TBD en phase incep. 1.2.3 TBD en phase incep. | 1.2.2 TBD en phase incep. 1.2.3 TBD en phase incep. | Rapports annuels de l'autorité de gestion du Couloir Vert | |
| Produit 2.1 lié à l'effet direct 2 | P2.1 Les zones à haut potentiel écologique en périphérie des terroirs de production agricole du Couloir vert font l'objet de mesures d'accompagnement, de projets de financement carbone basées sur l'électrification rurale (REDD+ juridique) et de procédures de classement adaptées en fonction de leurs potentiels écologiques (aires protégées de différentes catégories UICN / CFCL) | 2.1.1 Nombre de projets carbone / REDD+ 2.1.2 Nombre de CFCL avec PSG en opération 2.1.3 Nombre visiteurs (éco-tourisme), désagrégé par sexe 2.1.4 Emissions de gaz à effets de serre (GES) évitées (tonnes CO2eq) grâce au soutien de l'UE – CREM 2.7] | 2.1.1 0 2.1.2 0 2.1.3 0 2.1.4 TBD en phase incep. | 2.1.1 >4 2.1.2 >4 2.1.3 500/an 2.1.4 TBD en phase incep. | Rapports opérateurs (VF et CIFOR) Rapports annuels de l'autorité de gestion du Couloir Vert | Les autorités décentralisées et coutumières à l'échelle locale s'approprient suffisamment l'action. |
| Produit 2.2 lié à l'effet direct 2 | P2.2 L'impact environnemental des productions agricoles qui alimentent les chaînes de valeur agro-alimentaires intégrées a été contrôlé par des mesures d'accompagnement et de mitigation adaptées s'inscrivant notamment dans le cadre du RDUE pour les commodités concernées | 2.2.1 Tonnages géo-référencés et traçables 2.2.2 Superficies sous RDUE | 2.2.1 0 2.2.2 0 | 2.2.1 10.000 T 2.2.2 50.000 ha | Rapports opérateurs (VF et CIFOR) Rapports annuels de l'autorité de gestion du Couloir Vert | Les systèmes digitalisés et géo référencés peuvent être déployés efficacement dans les zones pilotes |
| Produit 3.1 lié à l'effet direct 3 | P3.1 La mise en place du cadre opérationnel et de l'environnement réglementaire et administratif du Couloir Vert a bénéficié d'appuis ciblés, avec des capacités humaines et techniques adaptées, en vue d'offrir un cadre incitatif pour de nouveaux partenariats d'investissement compétitifs avec le secteur privé. | 3.1.1 Nbre de mesures politiques / admin mises en place ou adaptées avec l'appui de l'UE (*) 3.1.4 Nombre km (navigation fluviale) 3.1.5 Manutention port Kisangani (tonnes) | 3.1.1 2 3.1.2 0 3.1.3 0 3.1.4 0 3.1.5 0 | 3.1.1 TBD en phase incep. 3.1.2 TBD en phase incep. 3.1.3 TBD en phase incep. 3.1.4 TBD en phase incep. 3.1.5 TBD en phase incep. | Rapports opérateurs (VF et CIFOR) Rapports annuels de l'autorité de gestion du Couloir Vert | Les dispositions institutionnelles nécessaires pour permettre au Couloir Vert de dépasser la phase pilote et d'entrer en rythme de croisière (notamment pilotage interministériel / incitations et facilitations fiscales / accès aux fonds verts pour les investisseurs privés intéressés) sont prises en temps opportun par les autorités |
| Produit 3.2 lié à l'effet direct 3 | P3.2 L'association des autorités formelles et des communautés locales dans la mise en place et la gestion d'infrastructures protégées pour la valorisation des productions locales (hubs de transformation et logistiques) a permis de sécuriser les activités productives, d'augmenter les revenus paysans, et de susciter une demande locale pour la multiplication d'initiatives similaires dans d'autres terroirs du Couloir vert | 3.2.1 Personnel sécurité affecté à la sécurisation hubs, désagrégé par sexe 3.2.2 Nombre d'intervention sécurité 3.2.3 Nombre demandes enregistrées pour nouveaux hubs 3.2.4 Nombre d'études, analyses, réseaux et index appuyés en matière de market intelligence et de dialogues public – privé (*) | 3.2.1 0 3.2.2 0 3.2.3 0 3.2.4 0 | 3.2.1 TBD en phase incep. 3.2.2 TBD en phase incep. 3.2.3 TBD en phase incep. 3.2.4 3 | Rapports opérateurs (VF et CIFOR) Rapports annuels de l'autorité de gestion du Couloir Vert | Les investisseurs privés et les organisations de développement confirment leur intérêt pour le Couloir Vert et établissent des stratégies en conséquence. |

4 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec République démocratique du Congo.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 72 mois à compter de l'adoption par la Commission de la présente décision de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire : N/A

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE²⁶.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

Subventions (gestion directe):

a) Objet de la (des) subvention(s)

Une partie de la présente action sera mise en œuvre en gestion directe par des subventions. Cette mise en œuvre concerne les activités de l'OS1, OS2 et OS3 dans les zones situées le long du couloir vert entre Kivu et Kinshasa.

b) Type de demandeurs visés

Les demandeurs seront des ONG ou fondations travaillant déjà dans la zone Est (Nord Kivu) sur les divers aspects relatifs aux 3 objectifs spécifiques à savoir (1) le développement des chaînes de valeur agricoles, (2) la conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées et (3) la mise en œuvre d'un système de protection des personnes et des biens dans des zones particulièrement affectées par l'insécurité. Les demandeurs devront démontrer de liens contractuels avec l'ICCN (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature) par une délégation de responsabilité de gestion sous forme d'un PPP (partenariat public privé). Un engagement démontré en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes constituera un atout dans le cadre de cette action.

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à Fondation Virunga.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car le pays se trouve dans une situation de guerre affectant particulièrement la partie Est (provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu) avec des répercussions sur le reste du territoire national. Ceci justifie l'évocation de l'article 198, point a), du règlement financier, qui stipule que des subventions peuvent être octroyées sans appel à propositions dans le cadre de l'aide humanitaire, des opérations d'aide d'urgence, des opérations de protection civile ou des aides visant des situations de crise. La Fondation Virunga est très bien outillée pour mettre en œuvre efficacement des actions visant à réaliser chacun des 3 objectifs spécifiques de la présente action. En effet, elle dispose d'un PPP avec l'ICCN et travaille déjà sur diverses actions en lien avec chacun des 3 objectifs spécifiques de la présente action.

La partie de l'action relevant de l'enveloppe budgétaire réservée aux subventions peut, partiellement ou totalement et y compris lorsqu'une entité est désignée pour recevoir une subvention sans appel à propositions, être mise en

⁽²⁶⁾ Voir www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission en utilisant les critères définis à la section 4.4.2 ci-dessous.

4.4.2 Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR en sigles). Cette mise en œuvre implique les activités de l'OS1, OS2 et OS3 particulièrement dans la zone couverte par le paysage de Yangambi au cœur même du couloir vert. La même entité sera en charge de mener toutes les activités de recherche et de mobilisation/renforcement de compétences académiques nécessaires à l'accomplissement des divers objectifs de l'action. L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants :

- être un centre de recherche internationale avec des compétences reconnues dans l'approche paysage intégrant l'agriculture avec la gestion des forêts et l'agroforesterie,
- avoir des compétences reconnues en matière de mise en place de structures pour l'énergie renouvelable,
- faire preuve de compétences technique dans la mise en place filières agricoles,
- justifier d'une implication dans la mise en œuvre des actions de coopération en cours ou récentes en RDC dans le domaine des chaînes de valeur et de la conservation environnementale et dans paysage de Yangambi situé au cœur du couloir vert,
- avoir des accords en vigueur avec l'administration en charge de la recherche agronomique,
- être une institution autorisée, à la suite « d'une évaluation sur la base des piliers », à gérer des fonds de l'Union européenne dans le cadre d'une gestion indirecte.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDCI – Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

| | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|--|-----------|------|
| Composantes budgétaires indicatives | Contribution de l'UE (montant en EUR) | | |
| Modalités de mise en œuvre - cf. section 4.4 | | | |
| <i>OS1 Des chaînes de valeur agro-alimentaires intégrées basées sur la collecte, la transformation et l'évacuation des productions des petits agriculteur locaux et reliant les zones de production agricoles situées dans le Couloir vert et les marchés de consommation alimentaire de Kinshasa ont permis de diversifier les possibilités de développement économique formel et d'augmenter les revenus paysans dans les terroirs de production, tout en contribuant à la sécurisation alimentaire en aval et dans les milieux urbains de destination</i> | 27 000 000 | 1 000 000 | |
| Subventions (gestion directe) - cf. section 4.4.1 | 22 500 000 | | |
| Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution (organisation internationale) - cf. section 4.4.2 | 4 500 000 | 1 000 000 | |

| | | | |
|--|-------------------|------------------|------------------|
| OS2 L'intégrité écologique des zones forestières situées à l'intérieur et à la périphérie des terroirs de production agricole connectés par le Couloir vert a été protégée par des mesures de protection et de conservation déployées en concertation étroite avec les parties prenantes concernées (CLIP) | 12 000 000 | 1 000 000 | |
| Subventions (gestion directe) - cf. section 4.4.1 | 12 000 000 | | |
| Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution (organisation internationale) - cf. section 4.4.2 | | 1 000 000 | |
| OS3 Le fonctionnement administratif et opérationnel optimal du Couloir Vert, ainsi que la protection effective des personnes et des biens en périphérie des pôles agro-industriels autour desquels les filières économiques formalisées sont articulées (hubs de transformation et logistiques) ont contribué à l'amélioration de la gouvernance publique des activités économiques dans le Couloir Vert, résultant dans un accroissement de l'intérêt des opérateurs privés pour de nouveaux investissements | 4 000 000 | 3 000 000 | 1 000 000 |
| Subventions (gestion directe) - cf. section 4.4.1 | 4 000 000 | | |
| Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution (organisation internationale) - cf. section 4.4.2 | | 3 000 000 | 1 000 000 |
| Subventions - enveloppe totale de la section 4.4.1 | 38 500 000 | | |
| Évaluation - cf. section 5.2 Audit - cf. section 5.3 | 0 | | |
| Provision pour dépenses imprévues | 0 | | |
| Totaux | 43 000 000 | 5 000 000 | 1 000 000 |

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

L'action est mise en œuvre dans l'objectif de rendre opérationnel la nouvelle initiative du couloir vert récemment adopté par les autorités congolaises. Le modèle est largement inspiré par les résultats probants obtenus suite à la mise en œuvre de l'approche paysage surtout au niveau du paysage des Virunga avec des avec le soutien l'Union européenne. Il s'agit donc d'une action qui vient en complément et pour une plus grande mise à l'échelle des actions antérieures « Unis pour le développement durable » (PAA 2021), « Unis pour l'agriculture et l'alimentation » (PAA 2022), « Unis pour des paysages durables (MAAP 2023-2025) et le programme Résilience tout récemment initié.

Dans cette perspective, la même et unique structure de coordination sera utilisée pour concrétiser au maximum cette nouvelle initiative du couloir vert. C'est ainsi qu'un Comité de pilotage technique de suivi opérationnel, constituant un cadre de dialogue entre le gouvernement de la RDC, l'UE et les partenaires de mise en œuvre concernés est établi pour assurer la gouvernance de l'action. Étant donné la place centrale qu'occupe l'ICCN dans la gestion et l'opérationnalisation du couloir vert, le Comité de pilotage est présidé par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et composé du ministère des finances, de l'INERA, de la Délégation de l'UE, des États membres intéressés au financement du couloir vert et des opérateurs de mise en œuvre. Certains acteurs jouant un rôle clé en RDC en matière de chaînes de valeur agricoles, de transport fluvial, d'environnement et Énergie renouvelable pourront y participer de manière ponctuelle.

La participation au Comité de pilotage pourra être élargie en fonction de l'ordre du jour. Le Comité de pilotage permettra de faire le suivi des activités prévues dans le cadre de l'action. Des réunions extraordinaires pourront être convoquées selon les besoins.

Les résultats des travaux pourront aussi faire l'objet d'échanges dans le cadre du dialogue politique entre la RDC et l'UE.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et afin de préserver les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et de sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

4.8 Conditions préalables [uniquement pour la modalité de projet] : N/A

La seule condition préalable pour cette action est la création du couloir vert par voie légale par les autorités congolaises. Étant donné que cette création est déjà effective, toutes les conditions sont remplies pour envisager la

mise en œuvre de la présente action dès que la décision de financement aura été adoptée par la Commission européenne.

5 MESURE DES PERFORMANCES

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport fournit un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et réalisations directes) mesurés par les indicateurs correspondants, désagrégés par sexe et âge, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le suivi doit évaluer comment l'action tient compte du principe d'égalité de genre, de l'approche fondée sur les droits humains, y compris l'inclusion et la diversité.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Les divers partenaires de mise en œuvre de l'action ont la responsabilité d'assurer le suivi de manière régulière afin de collecter toute donnée utile au suivi des indicateurs et par conséquent au rapportage de l'action. Ils s'assurent ainsi de tenir la Délégation de l'Union européenne constamment informée de l'évolution de l'action dans les différentes zones traversées par le couloir vert. En complément au système de suivi opérationnalisé par les partenaires de mise en œuvre, la Délégation de l'Union européenne organise ses propres mécanismes de suivi en visitant régulièrement divers sites de mise en œuvre, ce qui lui permettra d'interagir avec les différentes parties prenantes incluant notamment les autorités à divers niveaux, les bénéficiaires au niveau communautaire, les opérateurs économiques ainsi que les acteurs de la société civile en vue de vérifier et/ou confirmer les données rapportées par les partenaires de mise en œuvre.

5.2 Évaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale seront effectuée(s) pour la présente action, par des consultants indépendants dans le cadre d'un contrat avec la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins de résolution des problèmes et d'apprentissage, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement effectif des chaînes de valeur agricole, l'accès à l'énergie propre le long du couloir ainsi que l'augmentation des volumes d'échanges de produits agricoles entre l'Est et l'Ouest de la RDC.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que le couloir vert reste une innovation aussi bien pour la RDC que pour les appuis de l'Union européenne dans le pays. Le caractère innovant du couloir va certainement générer des évolutions qu'on ne sait définir dès à présent, ce qui justifie davantage les besoins de collecter autant que possible les leçons apprises afin d'informer précisément les actions futures.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation peuvent être conclus au titre d'un contrat-cadre.

Le financement de l'évaluation peut être couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

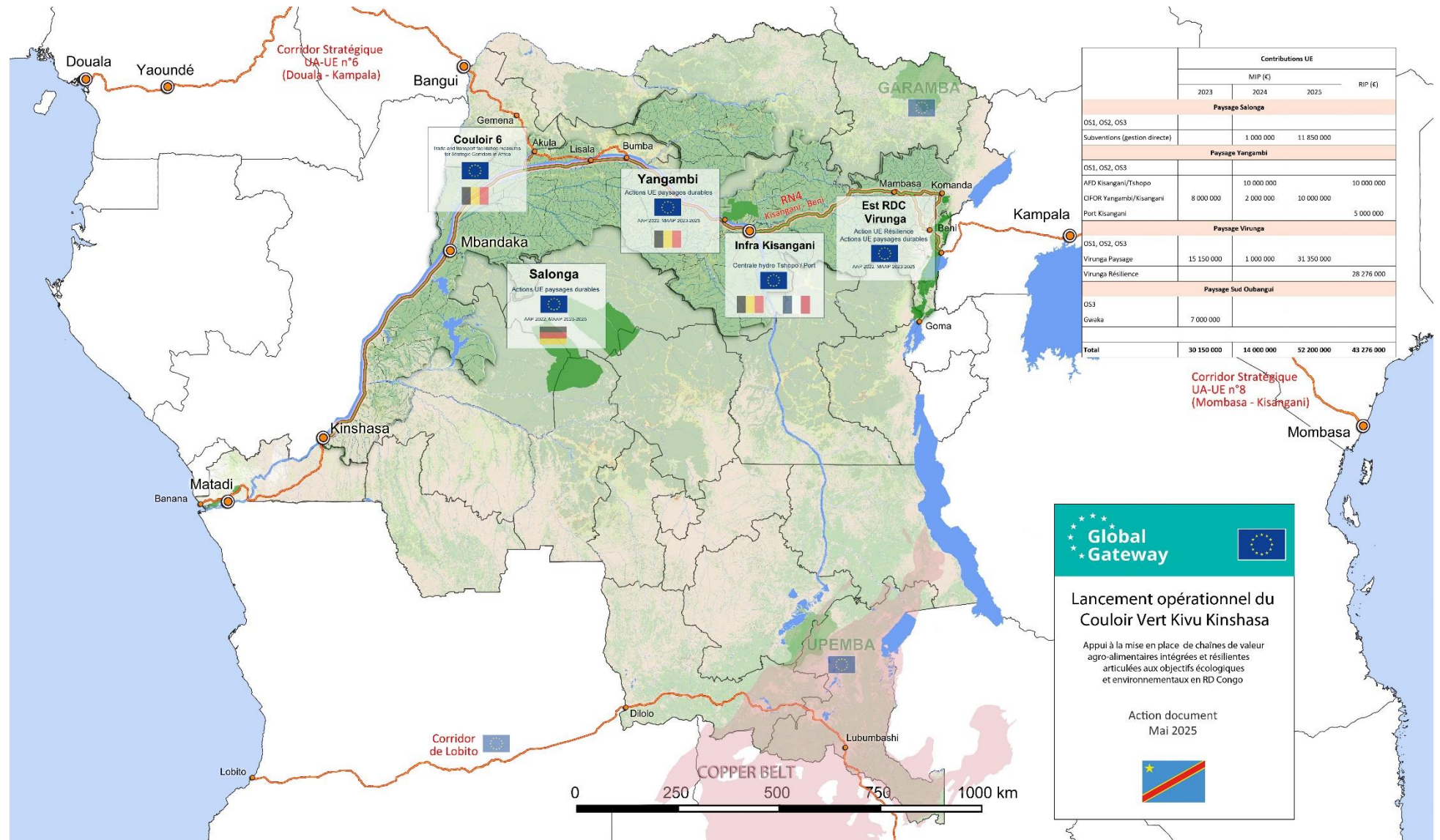
6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document [«Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures»](#), publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Annexe 1 : Zone d'intervention (carte 1)



| | Contributions UE | | | |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | MIP (€) | | RIP (€) | |
| | 2023 | 2024 | 2025 | |
| Paysage Salonga | | | | |
| OS1, OS2, OS3 | | | | |
| Subventions (gestion directe) | | 1 000 000 | 11 850 000 | |
| Paysage Yangambi | | | | |
| OS1, OS2, OS3 | | | | |
| AFD Kisangani/Tshopo | | 10 000 000 | 10 000 000 | |
| CFOR Yangambi/Kisangani | 8 000 000 | 2 000 000 | 10 000 000 | |
| Port Kisangani | | | | 5 000 000 |
| Paysage Virunga | | | | |
| OS1, OS2, OS3 | | | | |
| Virunga Paysage | 15 150 000 | 1 000 000 | 31 350 000 | |
| Virunga Résilience | | | | 28 276 000 |
| Paysage Sud Oubangui | | | | |
| OS3 | | | | |
| Gwaka | 7 000 000 | | | |
| Total | 30 150 000 | 14 000 000 | 52 200 000 | 43 276 000 |

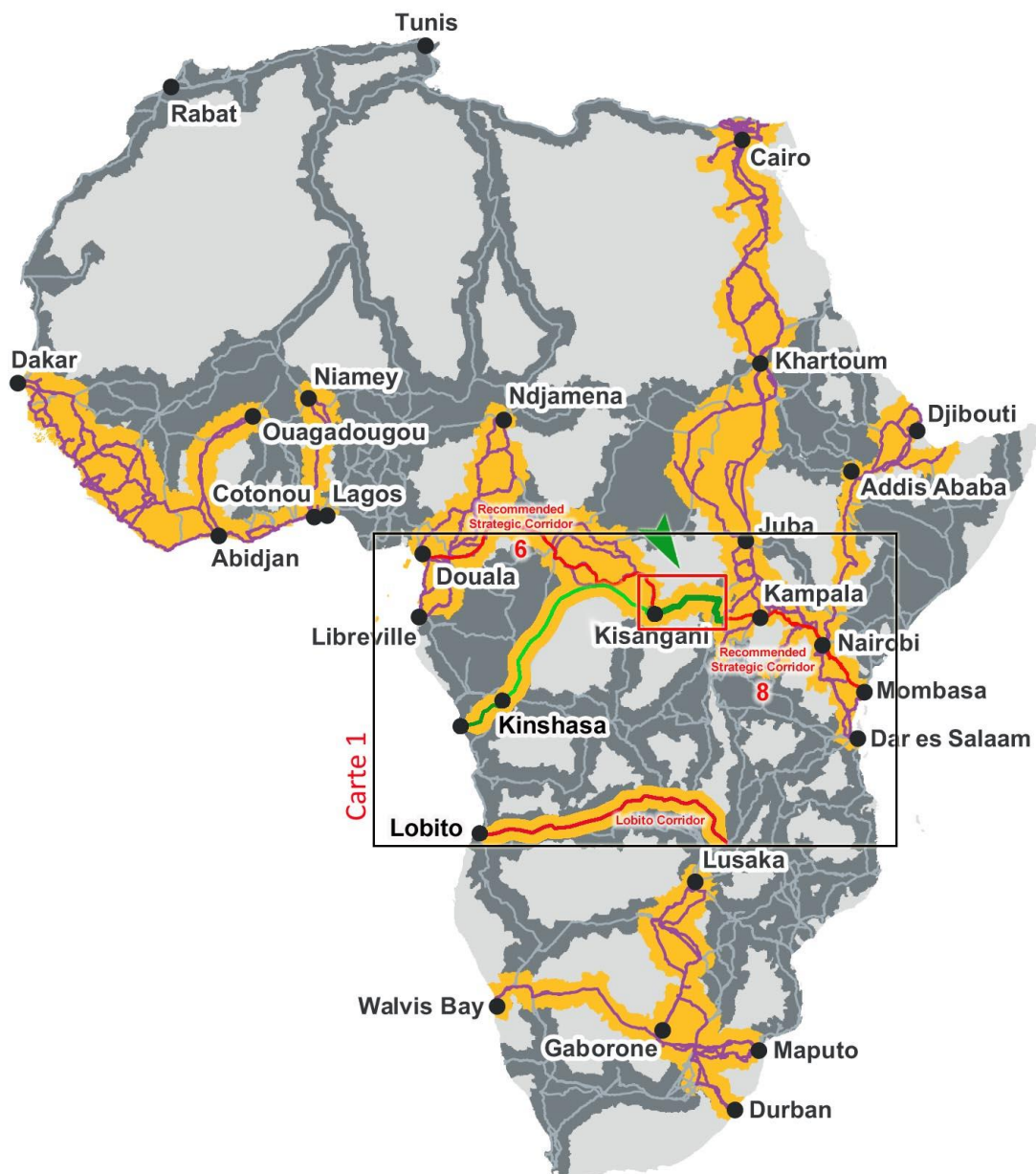
Global Gateway

Lancement opérationnel du Couloir Vert Kivu Kinshasa

Appui à la mise en place de chaînes de valeur agro-alimentaires intégrées et résilientes articulées aux objectifs écologiques et environnementaux en RD Congo

Action document
Mai 2025

Annexe 2 - Articulation à Global Gateway - échelle continentale Carte 2



Source de la carte de base: Global Gateway, [Strategic corridors for an enhanced and greener EU-Africa connectivity](#)

Encadré en rouge, la section du couloir vert empruntant la voie routière (RN4) sur 800 km entre le paysage Virunga (frontière RDC - Ouganda) et la ville de Kisangani.

Cette section du couloir vert se superpose aux corridors continentaux stratégiques n°6 (Douala – Kampala) et n°8 (Mombasa – Kisangani) que l’UE et l’Union Africaine ont identifié conjointement dans le cadre de leur partenariat. Les travaux de modernisation du corridor n°8 sont déjà lancés à chacune de ses extrémités tant du côté Est (à partir de Mombasa, sur la côte de l’Océan Indien au Kenya avec l’appui financier direct de l’UE) que du côté Ouest (à partir de Kisangani au centre de la cuvette centrale en RDC, avec le démarrage des travaux de mise à niveau et d’asphaltage de la RN4 en direction de Béni avec l’appui financier de la Chine).

L’asphaltage progressif des infrastructures routières concernées vont graduellement y augmenter les opportunités de développement économique, tout en y accentuant les défis relatifs aux impacts sur l’environnement, notamment en ce qui concerne les modes de valorisation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité dans la zone forestière.

Entre Kisangani et Kinshasa, le couloir vert qui sera appuyé par l’action emprunte la voie fluviale sur 1.800 km (voir carte 1).

Le corridor de Lobito (Angola – RDC – Zambie) est [appuyé par l’UE](#) dans le cadre du partenariat stratégique portant sur les chaînes de valeur des matières premières critiques.

Annexe 3. Valorisation écologique du Couloir Vert : big 5 of the African Rainforest (produit 2.1 cadre logique)
 Carte 3

